Division de la statistique du revenu

75F0002MIF - 01004

Tendances du revenu au Canada 1980-1999

Guide de l'utilisateur

Préparé par :
Heather Lathe

Décembre 2001

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

106-03991/

Des données sous plusieurs formes

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur Internet, disque compact, disquette, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordinolingue et le système d'extraction de Statistique Canada.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Services aux clients, Division de la statistique du revenu, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 ((613) 951-7355; (888) 297-7355; revenu@statcan.ca) ou à l'un des centres de consultation régionaux de Statistique Canada :

Halifax	(902) 426-5331	Regina	(306) 780-5405
Montréal	(514) 283-5725	Edmonton	(403) 495-3027
Ottawa	(613) 951-8116	Calgary	(403) 292-6717
Toronto	(416) 973-6586	Vancouver	(604) 666-3691
Winnipeg	(204) 983-4020		

Vous pouvez également visiter notre site sur le Web :http://www.statcan.ca

Un service d'appel interurbain sans frais est offert **à tous les utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale** des centres de consultation régionaux.

Service national de renseignements	**1 800 263-1136**
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	**1 800 363-7629**
Numéro pour commander seulement (Canada et États-Unis)	**1 800 267-6677**

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Les prix ne comprennent pas les taxes de vente

On peut se procurer ce produit n° 75F0002MIF-01004 au catalogue sur internet gratuitement. Pour obtenir un numéro de ce produit, les utilisateurs sont priés de se rendre à http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/research_f.cgi.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Statistique Canada
Division de la statistique du revenu

Tendances du revenu au Canada 1980-1999 Guide de l'utilisateur

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2002

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

janvier 2002

No 75F0002MIF - 01004 au catalogue

Périodicité : Irrégulier

Ottawa

This publication is available in English upon request.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À

www.statcan.ca

Tendances du revenu au Canada (1980-1999) – Guide de l'utilisateur

Résumé :

Ce guide de l'utilisateur comprend une description détaillée du contenu d'un CD-ROM intitulé *Tendances du revenu au Canada* (13F0022XCB). On y retrouve également un glossaire, une description des principaux concepts ainsi qu'un aperçu de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR).

Tendances du revenu au Canada (1980-1999) contient 45 tableaux croisés sur le revenu, couvrant la période 1980 à 1999. La majorité des tableaux comprennent des données pour le Canada, les 10 provinces et 15 régions métropolitaines de recensement (RMR). Les principaux sujets traités dans les tableaux sont la répartition et l'inégalité du revenu, les gains des hommes et des femmes, l'impôt sur le revenu, les transferts gouvernementaux, le faible revenu et les sources de revenus.

De plus, le logiciel Beyond 20/20 utilisé dans ce produit permet à l'utilisateur d'effectuer très facilement les tâches courantes faites par les analystes et les chercheurs : parcourir rapidement les données, sélectionner les données d'intérêt, mettre celles-ci en graphique ou sur une carte ou tout simplement les sauvegarder dans un chiffrier. Il est donc très facile à partir des graphiques instantanés de repérer les tendances et en tirer les faits saillants.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À

www.statcan.ca

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 9
2. CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR 10
3. TITRES DE TABLEAUX 11
4. COMMENT DÉMARRER? 15
5. NOTES ET DÉFINITIONS 16
6. SOURCES, MÉTHODES ET PROCÉDURES D'ESTIMATION 37
7. PRODUITS ET SERVICES CONNEXES 46
8. QUESTIONS ET COMMENTAIRES 51

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À

www.statcan.ca

1. Introduction

Tendances du revenu au Canada est un vaste ensemble de statistiques sur le revenu sur CD-ROM, traitant de thèmes tels que la répartition du revenu, l'impôt sur le revenu, les transferts gouvernementaux et le faible revenu. Les données proviennent de deux enquêtes auprès des ménages : l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Les données historiques avant 1996 sont tirées de l'EFC et les données depuis 1996 sont tirées de l'EDTR.

Ce guide qui accompagne le CD-ROM *Tendances du revenu au Canada* fournit une liste complète des tableaux ainsi que des instructions pour démarrer. Il contient également des notes et définitions, une description des sources de données, de la méthodologie d'enquête et de la qualité des données, ainsi qu'une section qui s'appelle «Produits et services connexes». Ces trois sections se trouvent également à la fin de la publication *Le revenu au Canada*.

En plus de la couverture géographique au niveau provincial, plusieurs des tableaux présentent des estimations pour les 15 plus grandes régions métropolitaines de recensement (RMR) : Halifax, Québec, Montréal, Ottawa–Hull, Toronto, St–Catharines–Niagara, Hamilton–Burlington, Kitchener–Waterloo, London, Windsor, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria. Étant donné les limites de tailles d'échantillon et la variabilité d'échantillonnage, les estimations des régions urbaines sont moins fiables et sont sujettes à une plus grade marge d'erreur que les estimations provinciales et nationales. Étant donné la variabilité des estimations annuelles, les utilisateurs sont prévenus de ne pas tirer de conclusion en les comparant d'une année à l'autre seulement.

Tendances du revenu au Canada utilise la version 5,3 du logiciel «Beyond 20/20 Browser» pour l'accès aux tableaux et leur manipulation. Pour plus de détails, voir la section dans ce guide, «Comment démarrer».

2. Ce que vous devez savoir

A. Suppression des cellules et fiabilité des cellules de données trop petites

La suppression des cellules a été appliquée aux tableaux selon les besoins afin que l'on puisse tenir compte de la fiabilité moins élevée des données liées à des groupes peu nombreux. (Voir la section «Sources, méthodes et procédures d'estimation» pour en savoir davantage sur la suppression et la qualité des données.) Dans certains cas, notamment lorsque la région géographique en question comporte une faible population, ou qu'une caractéristique quelconque servant à définir la population est rare, la fiabilité de la statistique risque d'être trop faible pour que celle-ci soit diffusée. Des règles de fiabilité ont permis de filtrer les données.

Dans quelques vues de tableaux, il est possible que le nombre de données simples supprimées rende la vue du tableau dans son ensemble quelque peu redondante. On aurait pu concevoir les tableaux de façon à éliminer certaines catégories ou dimensions dès le début, mais cela aurait presque certainement entraîné l'élimination d'un contenu utile. On a préféré inclure toutes les vues du tableau (sans élimination d'aucune catégorie ni d'aucune dimension), quitte à supprimer des données, une cellule à la fois, afin d'exclure celles qui ne sont pas fiables.

B. Détails géographiques au niveau infraprovincial

La continuité des données au niveau des régions métropolitaines de recensement (RMR) sera probablement rompue entre 1995 et 1996 à cause des différences de pondération entre les deux enquêtes, du moins tant que l'on n'aura pas révisé les poids de l'échantillon de façon rétrospective. Malgré les contrôles de population pour les deux enquêtes au niveau de la province dans le cadre du plan de sondage, seule l'Enquête sur les finances des consommateurs assurait un contrôle de population au niveau de la RMR.

Une deuxième influence, moins importante celle-là, sur la série au niveau de la RMR est la différence entre les limites de RMR utilisées pour les deux enquêtes. Les données révisées les plus récentes de l'EFC utilisent les définitions de la superficie des RMR du Recensement de la population de 1996. L'EDTR utilise pour le moment les limites de RMR du Recensement de 1991. Les RMR figurant dans les tableaux standard n'ont pas toutes changé dans le Recensement de 1996 relativement à celui de 1991. Pour celles qui ont changé, la modification des limites reflétait des changements de population de moins de 1 % sauf dans trois cas : Montréal, +2,6 %; Ottawa-Hull, +2,3 %; Winnipeg, +1,2 %. Si tout autre facteur est exclu, les comptes de l'EDTR auraient tendance pour ces RMR à être inférieurs à ceux de l'EFC.

C. Valeurs manquantes pour des caractéristiques autres que le revenu

Même si l'EFC et l'EDTR comportent des données complètes sur tous les répondants pour l'âge, le sexe, les relations familiales et les caractéristiques du revenu, seule l'EFC offre des données complètes sans valeurs manquantes pour toutes les caractéristiques du marché du travail et le niveau de scolarité. (L'EFC était mené comme un supplément à l'Enquête sur la population active, qui fournissait des données de base sur le travail entièrement vérifiées et imputées.) Dans la mesure où il existe des valeurs manquantes pour une dimension, relevant de la catégorie «ne sais pas», il peut y avoir un sous-dénombrement dans l'une ou l'autre ou l'ensemble des autres catégories. Si le sous-dénombrement de l'EDTR est appréciable, on pourrait observer un bris entre les deux périodes.

3. Titres des tableaux

Série 100 – Gains

N° de tableau	Titre
101	Répartition des gains selon le sexe, pour l'ensemble des personnes gagnant un revenu, Can, prov et RMR, 1980-1999
102	Gains moyens des femmes et des hommes et ratios des gains femmes/hommes selon le régime du travail, Can, prov et RMR, 1980-1999
103	Nombre estimatif de personnes gagnant un revenu selon le sexe et le régime du travail, Can, prov et RMR, 1980-1999
104	Ratios des gains des femmes/hommes (%), pour les travailleurs à temps plein toute l'année selon l'âge, l'état matrimonial et l'instruction, Can, prov et RMR, 1980-1999
105	Répartition et revenu total moyen des familles époux-épouse, par le nombre de personnes gagnant un revenu, Can, prov et RMR, 1980-1999
106	Gains moyens et nombre estimatif de personnes selon les grands groupes professionnels, par l'âge, le sexe et le niveau d'instruction, Can, prov et RMR, 1986-1999
107	Gains moyens et nombre estimatif de personnes selon les principaux groupes d'industrie, par l'âge, le sexe et le niveau d'instruction, Can, prov et RMR, 1986-1999

Série 200 – Revenu du marché

N° de tableau	Titre
201	Répartition du revenu du marché des familles économiques, des personnes seules et de toutes les unités, Can, prov et RMR, 1980-1999
202	Revenu moyen du marché selon certains types de famille économique, Can, prov et RMR, 1980-1999
203	Revenu médian du marché selon certains types de famille économique, Can, prov et RMR, 1980-1999

Série 300 – Transferts gouvernementaux

N° de tableau	Titre
301	Transferts gouv. selon les quintiles de revenu après impôt pour les familles économiques, les personnes seules et toutes les unités, par trans. moy, taux de trans. implicites, parts des trans. globaux, Can et prov, 1980-1999

Série 400 – Revenu total

N° de tableau	Titre
401	Répartition du revenu total des familles économiques, des personnes seules et de toutes les unités, Can, prov et RMR, 1980-1999
402	Répartition du revenu total des particuliers, Can, prov et RMR, 1980-1999
403	Revenu total moyen selon certains types de famille économique, Can, prov et RMR, 1980-1999
404	Revenu moyen selon la source de revenu (bénéficiaires seulement) selon l'âge, pour les familles économiques, les personnes seules et toutes les unités, par nbre de bénéfic, revenu global et moyen, Can, prov et RMR, 1980-1999
405	Parts du revenu total et limites supérieures selon les quintiles de revenu total pour les familles économiques, les personnes seules et toutes les unités, Can et prov, 1980-1999
406	Parts du revenu total et limites sup selon les quintiles de revenu total et le sexe pour les particuliers, Can et prov, 1980-1999
407	Rev moyen selon la source de revenu (bénéficiaires seulement) selon l'âge et le sexe des particuliers, par nombre de bénéfic, revenu global et moyen, Can, prov et RMR, 1980-1999
408	Répartition du revenu total des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement, Can, prov et RMR, 1980-1999
409	Revenu total moyen selon la situation des particuliers dans le ménage pour certains types de famille de recensement, Can, prov et RMR, 1980-1999
410	Revenu total moyen pour certains types de famille de recensement, Can, prov et RMR, 1980-1999
411	Revenu total médian selon certains types de famille économique, Can, prov et RMR, 1980-1999

Série 500 – Impôt sur le revenu

N° de tableau	Titre
501	Impôt sur le rev selon les quintiles de revenu après impôt pour les familles économiques, les personnes seules et toutes les unités, par impôt moy, taux d'impôt implicites, parts de l'impôt global, Can et prov, 1980-1999

Série 600 – Revenu après impôt

N° de tableau	Titre
601	Répartition du revenu après impôt des familles économiques, des personnes seules et de toutes les unités, Can, prov et RMR, 1980-1999
602	Répartition du revenu après impôt des particuliers, Can, prov et RMR, 1980-1999
603	Revenu moyen après impôt selon certains types de famille économique, Can, prov et RMR, 1980-1999
604	Parts du revenu après impôt et limites supérieures selon les quintiles de revenu après impôt des familles économiques, des personnes seules et de toutes les unités, Can et prov, 1980-1999
605	Revenu médian après impôt selon certains types de famille économique, Can, prov et RMR, 1980-1999

Série 700 – Concepts de revenu multiples

N° de tableau	Titre
701	Moyennes et parts selon les quintiles de revenu du marché, de revenu total et de revenu après impôt des familles économiques, des personnes seules et de toutes les unités, Can et prov, 1980-1999
702	Moyennes et taux pour le rev du marché, les trans gouv, le rev total, l'impôt sur le rev, le rev après impôt selon certains types de famille économique, Can et prov, 1980-1999
703	Revenu moyen du marché, rev tot, rev après impôt selon les quintiles de revenu après impôt pour les familles économiques, les personnes seules et toutes les unités, Can et prov, 1980-1999
704	Moyennes, parts et taux implicites d'impôt sur le rev et de trans gouv selon les quintiles de revenu après impôt pour les familles économiques, les personnes seules et toutes les unités, Can et prov, 1980-1999
705	Coefficients de Gini du revenu du marché, du revenu total et du revenu après impôt selon certains types de famille économique, Can et prov, 1980-1999
706	Revenu moyen du marché, revenu total moyen, revenu moyen après impôt selon les quintiles de revenu ajusté après impôt, par la taille de la famille ajustée, Can et prov, 1980-1999

Série 800 – Faible revenu

N° de tableau	Titre
801	Seuils de faible revenu avant et après impôt, 1980-1999
802	Personnes à faible revenu avant et après impôt, par la prévalence et le nombre estimatif, Can, prov et RMR, 1980-1999
803	Familles à faible revenu avant et après impôt selon l'âge et le sexe du soutien économique principal (avant 1996 = chef de famille), Can, prov et RMR, 1980-1999
804	Familles à faible revenu avant et après impôt, par la prévalence, le nombre estimatif et l'écart de revenu moyen pour certains types de famille économique, Can, prov et RMR, 1980-1999
805	Écart de revenu : moyennes et agrégats en % du revenu du marché pour les familles économiques, les personnes seules et toutes les unités, Can, prov et RMR, 1980-1999
806	Transitions du statut de faible revenu des personnes, avant et après impôt selon l'âge, le sexe et le niveau d'instruction, Canada et prov, de 1993 à 1999
807	Pourcentage et nombre estimatif de personnes à faible revenu avant et après impôt selon l'âge, le sexe et le niveau de scolarité, illustrant la persistance du faible revenu, Canada et prov, (Panel 1) de 1993 à 1998

Série 900 – Tableaux chronologiques

N° de tableau	Titre
901	Nombre estimatif ('000) de personnes selon certains types de famille économique, Can, prov et RMR, 1980-1999
902	Nombre estimatif ('000) de familles selon certains types de famille économique, Can, prov et RMR, 1980-1999
903	Nombre estimatif ('000) de personnes selon certains types de famille de recensement, Can, prov et RMR, 1980-1999
904	Nombre estimatif ('000) de familles selon certains types de famille de recensement, Can, prov et RMR, 1980-1999

4. Comment démarrer?

Quand vous ouvrez le «Browser de données» de Beyond 20/20, vous trouverez la table des matières sous la forme d'une fenêtre intitulée CHERCHER. Dans ce cadre, il y a trois autres zones, appelées CATÉGORIES, NOM et TITRE.

CATÉGORIES : Il y a neuf catégories énumérées, correspondant à différents concepts ou thèmes de revenu et aux regroupements de tableaux tels que décrits à la section 2 du présent guide.

NOM : Après avoir choisi une ou plusieurs catégories, ce cadre énumère les titres de tous les tableaux inclus dans la catégorie ombragée. Pour voir tous les tableaux de toutes les catégories, cliquez sur le bouton «TOUT» situé dans le coin supérieur droit de la fenêtre CHERCHER.

TITRE : En cliquant une fois sur un titre de tableau dans le cadre NOM, le cadre TITRE affiche le titre du tableau. Pour ouvrir le tableau choisi, cliquez deux fois dans le cadre NOM ou cliquez sur le bouton OK de la fenêtre CHERCHER.

5. Notes et définitions

Définitions du revenu

Cette section passe en revue les définitions des principaux concepts de revenu et de leurs composantes. Pour faire ressortir les rapports qui existent entre les divers concepts, l'exposé est articulé autour de la « Classification des sources de revenu », qui figure ci-après sous forme de tableau à la rubrique *Revenu total*.

Revenu total
Revenu de toute provenance (y compris les transferts gouvernementaux) avant déduction des impôts fédéral et provincial. Le revenu total est aussi appelé revenu avant impôt (mais après transferts). Toutes les sources de revenu sont classées dans deux catégories : revenu du marché et transferts gouvernementaux.

Tableau A
Classification des sources de revenu

Revenu total
- Revenu du marché
  - Gains
    - Salaires et traitements
    - Revenu provenant d'un emploi autonome
      - Agricole
      - Non agricole
  - Revenu de placements
  - Pensions de retraite
  - Autre revenu
- Transferts gouvernementaux
  - Prestation de la Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti/
    - Allocation au conjoint
  - Prestations du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec
  - Prestations fiscales pour enfants
  - Prestations d'assurance-emploi
  - Indemnités pour accidents du travail
  - Crédit pour TPS/TVH
  - Crédits d'impôt provinciaux/territoriaux
  - Assistance sociale
  - Autres transferts gouvernementaux

Bien que nous ne présentions pas la motivation sous-jacente au choix de la définition de revenu, nous aborderons quelques inclusions et exclusions importantes.

• Le concept de revenu englobe les revenus que touche un résident du Canada ou qui sont pertinents aux fins de l'impôt sur le revenu au Canada. Le revenu étranger est exclu en partie mais non en totalité.

• Le revenu de retraite reçu durant la retraite sous forme de prestations ou de rentes reçues sur une base régulière est inclus; toutefois, les retraits de régimes privés de pension, notamment de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), qui sont faits avant la retraite sont exclus.

• Sont exclus les gains en capital réalisés sur des investissements. Cependant, ces gains peuvent être comptabilisés en partie, dans la mesure où ils contribuent au revenu de retraite tel que défini ci-dessus. Le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC), qui est axé sur la production courante et les revenus qui en découlent, exclut autant les pensions de retraite que les gains en capital réalisés.

• Dans le SCNC et la présente classification, l'impôt sur les gains en capital est inclus dans l'impôt sur le revenu, tout comme, d'ailleurs, l'impôt sur les retraits d'un REER. Les gains en capital (part imposable) et les retraits d'un REER sont pris en compte dans le calcul de l'impôt, mais ils ne sont pas inclus dans le revenu total aux fins du SCNC ou de la présente classification.

• Cette classification englobe tous les crédits d'impôt et prestations fiscales remboursables, y compris ceux qui ne font pas partie du revenu total aux fins de l'impôt sur le revenu, notamment les prestations fiscales pour enfants, le crédit pour taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée, ainsi que les autres crédits d'impôt provinciaux ou territoriaux. Il y a d'autres petites différences entre le revenu total tel que défini ici et le revenu total aux fins de l'impôt sur le revenu (voir « Autre revenu » et « Autres transferts gouvernementaux »).

• Les cotisations versées dans le cadre de deux programmes fédéraux (assurance-emploi et Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec) ne sont pas incluses dans l'impôt sur le revenu et ne sont pas non plus déduites du revenu pour déterminer le revenu après impôt. Cependant, le Système de comptabilité nationale du Canada a récemment révisé sa définition des impôts sur la production afin d'y inclure ces cotisations sociales, conformément aux recommandations internationales touchant la comptabilité nationale. L'EDTR publiera des données pour ces éléments à une date ultérieure.

Revenu du marché
Le revenu du marché est la somme des gains (provenant d'un travail salarié ou autonome), du revenu de placements, du revenu de retraite (régime privé de pension) et des éléments compris dans « Autre revenu ». Il correspond au revenu total moins les transferts gouvernementaux. Le revenu du marché est aussi appelé revenu avant impôt et transferts.

Gains
Sont inclus autant les gains découlant d'un travail salarié (salaires et traitements) que ceux provenant d'un travail autonome.

Salaires et traitements
Gains bruts provenant de tous les emplois occupés à titre d'employé, avant les déductions salariales telles que l'impôt sur le revenu, les primes d'assurance-emploi, les cotisations aux régimes de pension, etc. Les salaires et traitements comprennent les gains des propriétaires d'entreprises constituées en société, même si certaines sommes sont déclarées à titre de revenu de placements. Sont aussi inclus dans les salaires et traitements le revenu de commissions versées aux commis vendeurs ainsi que le salaire occasionnel gagné en gardant des enfants, en livrant des journaux, en faisant des ménages, etc. La rémunération des heures supplémentaires est un autre élément inclus.

On a toujours ajusté les données publiées de l'EFC, et ce jusqu'en 1997, de façon à exclure le revenu des individus et des familles dont la plupart du revenu provenait de sources militaires, lorsque les personnes en question ne vivaient pas dans des casernes. Tant dans l'EFC que dans l'EDTR, le personnel militaire vivant dans des casernes n'a jamais fait partie de la population cible. Les données historiques de l'EFC ont maintenant

été révisées afin d'assurer la cohérence des données provenant des deux enquêtes. On a inclu le revenu des militaires ne vivant pas dans des casernes. (Quelques tableaux des CD-ROM de 1996 et 1997 de l'EFC utilisait déjà cette base, mais ils n'avaient pas étés grandement utilisés.)

Revenu provenant d'un emploi autonome
Revenu net provenant d'un emploi autonome (à son compte, à titre d'associé dans une société non constituée ou de professionnel indépendant), c'est-à-dire après déduction des dépenses. Les montants négatifs (pertes) sont inclus. Cette mesure comprend le revenu provenant de l'hébergement de chambreurs et de pensionnaires; les paiements pour chambre et pensions versés par des personnes apparentées sont toutefois exclus. En raison des diverses inclusions, le fait de déclarer un revenu provenant d'un emploi autonome ne signifie pas nécessairement que le déclarant a bel et bien occupé un emploi.

Le revenu provenant d'un emploi autonome se décompose en deux éléments : le revenu d'un emploi autonome agricole et le revenu d'un emploi autonome non agricole. Les personnes qui exploitent leur propre ferme ou une ferme louée, que ce soit à leur compte ou à titre d'associés, doivent déclarer le revenu provenant d'un emploi autonome du secteur agricole. Ce revenu inclut toutes les rentrées de fonds découlant de la vente de produits agricoles ainsi que les paiements d'assistance ou d'appoint de l'État. Sont exclus les revenus en nature.

Revenu de placements
Sont compris dans cette source de revenu les intérêts perçus sur les obligations, les dépôts et les certificats d'épargne de source canadienne ou étrangère, les dividendes découlant d'actions de sociétés canadiennes ou étrangères, les dividendes en espèces provenant de polices d'assurance, le revenu de location net provenant de l'immobilier ou d'exploitations agricoles, l'intérêt sur les prêts et les hypothèques, le revenu normal provenant d'une succession ou d'un fonds en fiducie, ainsi que les autres revenus de placements. Les gains en capital réalisés sur la vente de biens ne sont pas comptés. Les montants négatifs sont également inclus.

Pensions de retraite
Pensions de retraite de toute source privée – principalement d'un régime d'employeur. Les paiements peuvent prendre diverses formes : rentes, pensions de retraite ou versements d'un FERR (fonds enregistré de revenu de retraite). Les pensions de retraite ne comprennent pas les retraits d'un REER (régime enregistré d'épargne-retraite); cependant, ces retraits sont pris en compte lorsque cela est nécessaire pour estimer certains transferts gouvernementaux et impôts. Dans le cas des données provenant des dossiers administratifs, les sommes retirées d'un REER avant l'âge de 65 ans sont considérées comme des retraits d'un REER, tandis que les montants retirés d'un REER après l'âge de 65 ans sont assimilés à des pensions de retraite. Les pensions de retraite peuvent aussi être appelées revenu de retraite.

Transferts gouvernementaux
Tous les transferts directs faits aux particuliers et aux familles par les administrations fédérale, provinciales et municipales. Voir le tableau «Classification des sources de revenu» pour la liste des transferts gouvernementaux désignés séparément au cours de la dernière année de référence. À noter que beaucoup d'éléments du régime fiscal ont rapport à divers volets de la politique sociale mais ne constituent pas à proprement parler des transferts gouvernementaux. Le régime fiscal recourt à des déductions et à des crédits d'impôt non remboursables, par exemple, pour réduire le montant de l'impôt à payer, sans fournir un revenu direct.

Prestations fiscales pour enfants
Instituées en 1993, les prestations fiscales pour enfants remplacent deux anciens programmes fédéraux, soient les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfants. Depuis, plusieurs programmes provinciaux et territoriaux ont vu le jour, en plus des allocations familiales du Québec qui existaient déjà avant 1993. Pour être admissible, une personne doit avoir la responsabilité première de veiller aux besoins et à l'éducation d'un ou de plusieurs enfants de moins de 18 ans. La plupart des prestations sont calculées en fixant un montant maximum par famille ou par enfant et en réduisant cette somme selon un certain pourcentage du revenu net de la famille. Sont comptés explicitement dans les données de 1999 les programmes suivants : la prestation de base fédérale, le Supplément à la prestation nationale pour enfants (ces deux programmes connus sous le nom de la prestation fiscale canadienne pour enfants), la prestation pour enfants de Terre-Neuve et du Labrador, la prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse, la prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick, le supplément du revenu gagné du Nouveau-Brunswick, l'allocation familiale du Québec, l'allocation à la naissance du Québec, l'Ontario Child Care Supplement for Working Families, la prestation pour enfants de la Saskatchewan, le crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta, la prestation familiale de la Colombie-Britannique, et le supplément du revenu gagné de la Colombie-Britannique.

Sécurité de la vieillesse (SV), Supplément de revenu garanti (SRG) et Allocation au conjoint
La prestation de la Sécurité de la vieillesse (SV) est versée aux résidents du Canada âgés de 65 ans ou plus. Les prestataires de la SV dont le revenu est faible ou nul peuvent aussi recevoir le Supplément de revenu garanti (SRG) fédéral, tandis que leurs conjoints qui sont âgés de 60 à 64 ans (et qui ne sont pas encore admissibles eux-mêmes à la prestation de la SV ou au SRG) touchent l'Allocation au conjoint.

Prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ)
Le RPC et le RRQ sont des régimes d'assurance sociale contributifs obligatoires qui constituent une source de revenu de retraite et qui protègent les travailleurs et leur famille en cas de perte de revenu causée par l'invalidité ou le décès.

Prestations d'assurance-emploi
L'assurance-emploi est un programme fédéral comportant les types de prestations suivants : prestations ordinaires d'assurance-emploi, prestations de maladie, prestations de maternité ou parentales et prestations destinées aux personnes qui suivent des cours de formation reconnus ou qui participent à des programmes de création d'emplois ou de partage de poste. Pour être admissible, le prestataire ne doit plus toucher de revenu d'emploi et doit avoir accumulé un nombre minimal de semaines ou d'heures d'emploi assurable au cours de la période précédente; d'autres conditions peuvent également s'appliquer.

Assistance sociale
Englobe les nombreux suppléments de revenu provinciaux et municipaux destinés aux particuliers et aux familles. Ces suppléments sont habituellement accordés dans les cas où on ne peut faire appel à aucune autre source d'aide publique.

Indemnités pour accidents du travail
Ce programme vise à protéger tous les travailleurs à temps plein ou à temps partiel contre la perte de salaire causée par un accident du travail ou une maladie professionnelle et à les aider à acquitter les frais médicaux et autres.

Crédit pour taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée
Institué en 1990 en même temps que la taxe sur les produits et services, ce crédit vise à compenser la TPS/TVH que paient les familles et personnes à faible revenu. En Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, le nom a été changé en celui de crédit pour taxe de vente harmonisée en avril 1997, au moment où le volet administratif de la TPS a été fusionné avec la taxe de vente provinciale.

Crédits d'impôt provinciaux/territoriaux
Tous les crédits d'impôt remboursables, sauf les crédits d'impôt pour enfants (ces derniers étant inclus avec les prestations fiscales pour enfants). Certains de ces crédits sont destinés à aider les familles et personnes à faible revenu à payer les taxes foncières, les taxes pour l'éducation, le loyer et les frais de subsistance, etc. Sont inclus les crédits pour taxe de vente tels que le Crédit pour taxe de vente du Québec et le Crédit pour TVH de Terre-Neuve. L'abattement du Québec, bien que remboursable, n'est pas inclus dans les crédits d'impôt provinciaux mais plutôt dans l'impôt sur le revenu.

Autres transferts gouvernementaux
Transferts gouvernementaux non inclus ailleurs. Il s'agit principalement de tous les autres transferts non imposables. Aux fins de l'EDTR, ces montants sont inclus dans « Autre revenu », en raison notamment de la faible couverture, en vertu du régime fiscal, de tout transfert non imposé. Dans les interviews – tant celles de l'EFC que celles de l'EDTR – il se peut qu'il y ait sous-déclaration de ces transferts, pour lesquels les données sont recueillies au moyen d'une question ouverte. Néanmoins, les types de transfert qui relèvent de cette rubrique sont les suivants : les paiements au titre des programmes de formation non déclarés ailleurs, la pension d'ancien combattant, les pensions destinées aux aveugles et aux personnes handicapées, les paiements reçus de façon régulière des régimes provinciaux d'assurance-automobile (sauf les paiements forfaitaires) et les prestations destinées aux employés de l'industrie des pêches.

Autre revenu
Tous les autres éléments du revenu du marché non inclus ailleurs, notamment les pensions alimentaires. La couverture des autres éléments dépend, jusqu'à un certain point à tout le moins, de la méthode de collecte des données sur le revenu (dossiers administratifs de l'impôt sur le revenu ou interviews). Ces éléments, inclus à la ligne 130 de la déclaration de revenus T1, sont bien couverts. Parmi ces éléments figurent, entre autres, les allocations de retraite (indemnités de départ/cessation d'emploi), les bourses d'études, les paiements forfaitaires d'un régime de pension ou de participation différée aux bénéfices reçus au moment du retrait du régime, la part imposable des prestations de décès autres que celles du RPC ou du RRQ, ainsi que les prestations supplémentaires d'assurance-emploi non comprises dans les salaires et traitements.

Impôt sur le revenu
Somme des impôts fédéral et provincial sur le revenu (dus) pour l'année d'imposition. Sont inclus l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les gains en capital et l'impôt sur les retraits d'un REER, une fois pris en compte les exemptions, les déductions, les crédits d'impôt non remboursables et l'abattement du Québec remboursable. Dans le cadre de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, les données sont puisées à même les dossiers administratifs ou estimées à partir de données globales provenant des dossiers administratifs; on obtient de cette façon de meilleurs résultats que lorsqu'on procède à des interviews.

Revenu après impôt
Revenu total, y compris les transferts gouvernementaux, moins l'impôt sur le revenu.

Définitions relatives à la famille

Logement
D'une façon générale, un logement est un ensemble de pièces d'habitation. Un logement privé est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée. Un logement collectif peut être à caractère institutionnel, communautaire ou commercial. Parmi les différents types de logements collectifs, seuls les logements à caractère communautaire sont visés dans l'EDTR et l'EFC.

Ménage
Un ménage est constitué d'une personne ou d'un groupe de personnes vivant dans un même logement.

Adulte
L'EDTR définit un adulte comme étant une personne de 16 ans ou plus au 31 décembre de l'année de référence, tandis que l'EFC définit un adulte comme étant une personne de 15 ans ou plus au moment de son entrée dans l'échantillon de l'Enquête sur la population active, soit environ six mois avant l'entrevue d'avril. L'incidence de cette différence dans la définition d'un adulte est réputée négligeable.

Familles économiques, personnes seules, et toutes les unités
Une famille économique est constituée d'un groupe de deux personnes ou plus qui partagent un même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vivent en union libre. Une personne seule est une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté, par exemple un compagnon ou une compagne de chambre ou un pensionnaire. On appelle le total des familles économiques et des personnes seules soit « toutes les unités » soit les familles économiques composées d'une personne ou plus.

Familles de recensement et personnes hors famille de recensement
La « famille de recensement » correspond à ce qui est couramment appelé la « famille nucléaire» ou « famille immédiate ». D'une façon générale, elle se compose d'un époux et d'une épouse (un couple marié) ou d'un couple vivant en union libre avec ou sans enfants, ou de l'un ou l'autre des parents avec un ou plusieurs enfants; de plus, aucun conjoint ni enfant d'un enfant inclus dans la famille de recensement ne vit dans le même ménage.

L'EDTR utilise une définition des familles de recensement légèrement différente de celle qu'utilise l'EFC. Selon cette définition, la restriction qu'un « enfant » d'un parent d'une famille de recensement doit avoir moins de 25 ans a été ajoutée. Il doit y avoir également une relation de parent-enfant (les liens de garde légale tels que tante ou oncle ne suffisent pas). La contrainte antérieure selon laquelle l'enfant ne doit jamais avoir été marié a été supprimée. Les données tirées de l'EFC sont encore soumises à l'ancienne définition.

Une personne « hors famille de recensement » peut être une personne vivant seule, vivant avec des personnes non apparentées, ou vivant avec des personnes apparentées mais sans être unie par des liens conjugaux ou par des liens de parent-enfant (y compris des liens de tutelle).

Par définition, toutes les personnes qui sont membres d'une famille de recensement sont également membre de la même famille économique.

Revenu de la famille
Le revenu de la famille se compose de l'ensemble des revenus des adultes de la famille, selon les définitions susmentionnées. De même, le revenu du ménage se compose de l'ensemble des revenus de tous les adultes du ménage. L'appartenance à une famille ou à un ménage est définie à un point particulier dans le temps, tandis que le calcul du revenu est fondé sur l'année civile complète. Les membres ou « la composition » de la famille peuvent avoir changé durant l'année de référence, mais aucun ajustement n'est fait au revenu de la famille pour tenir compte de tels changements.

L'EDTR définit ménage et famille en fonction des modalités d'habitation au 31 décembre de l'année de référence, tandis que l'EFC les définit en fonction du moment de l'enquête, soit au mois d'avril suivant. Le statut de résident du Canada est établi en fonction de ces mêmes dates. L'écart chronologique à cet égard ne devrait pas avoir d'incidence importante.

Bien que la méthode employée pour recueillir des renseignements sur les liens entre les membres d'un ménage ou l'appartenance à un ménage diffère dans les deux enquêtes, toutes deux devraient produire les mêmes résultats. L'information de l'EFC provient de l'Enquête sur la population active et se fonde sur le lien qui unit chaque personne à une personne particulière, appelée personne de référence. Quant à l'EDTR, l'information recueillie tient compte du lien entre chaque paire de personnes qui composent un ménage.

Chef de famille
La notion de « chef de famille » employée dans l'EFC n'existe pas dans l'EDTR (voir « Soutien économique principal »). À l'encontre de la notion de soutien économique principal appliquée par l'EDTR, la notion de chef d'une famille repose sur les liens entre ses membres, plutôt que sur la personne qui reçoit le revenu et le type ou la valeur d'un tel revenu. Les règles ci-après déterminent le chef de famille. Dans le cas où la famille économique consiste en une seule famille de recensement, seules les deux premières règles sont nécessaires. Toutes les mentions de liens de mariage renvoient aux liens entre personnes légalement mariées et aux liens entre personnes vivants en union libre.

• Dans les familles se composant d'un couple marié (avec ou sans enfants ou autres personnes apparentées), le « chef de famille » est l'époux.

• Dans les familles monoparentales avec des enfants célibataires, le « chef de famille » est le parent (le père ou la mère).

• Dans les familles monoparentales avec des enfants mariés, le « chef de famille » est le principal soutien de la famille, ainsi désigné d'après une question de l'enquête.

• Dans les familles autres que les familles époux-épouse ou parent-enfant, le « chef de famille » est généralement l'aîné de la famille.

Soutien économique principal
Cette caractéristique est importante pour la dérivation des types de familles détaillés (voir « Classification des familles »). L'EFC applique la notion de « chef de famille ». Dans chaque ménage et dans chaque famille, la personne qualifiée de soutien économique principal est celle dont le revenu avant impôt est le plus élevé, sauf dans un cas : un enfant qui vit dans la même famille de recensement que son ou ses parent(s) ne peut être désigné comme soutien économique principal de la famille de recensement (cette exception ne s'applique pas aux familles économiques).

Dans le cas des personnes dont le revenu total avant impôt est une valeur négative, la valeur absolue du revenu s'applique, pour refléter le fait qu'une telle valeur négative découle habituellement de pertes encourues sur le marché qui ne sont pas censées se reproduire. Dans les rares cas où deux personnes touchent exactement le même revenu, l'aîné devient le soutien économique principal.

Classification des familles

L'EDTR a adopté la classification de base qui sert dans l'EFC, bien que d'autres types de famille puissent être constitués à partir des fichiers internes de l'EDTR. L'EDTR applique la notion de soutien économique principal par opposition à celle de chef de famille, le cas échéant (voir les notes qui suivent la classification), mais il s'agit là d'une différence dont l'incidence est vraisemblablement minime.

Tableau B

Classification des types de famille

Familles économiques (ou familles de recensement), deux personnes ou plus
- Familles de personnes âgées
  - Couples mariés
  - Autres familles de personnes âgées
- Familles autres que de personnes âgées
  - Couples mariés sans enfants
    - Aucune personne gagnant un revenu
    - Une personne gagnant un revenu
    - Deux personnes gagnant un revenu
  - Familles biparentales avec enfants
    - Aucune personne gagnant un revenu
    - Une personne gagnant un revenu
    - Deux personnes gagnant un revenu
    - Trois personnes ou plus gagnant un revenu
  - Couples mariés avec d'autres personnes apparentées
  - Familles monoparentales
    - Familles monoparentales ayant un homme à leur tête
    - Familles monoparentales ayant une femme à leur tête
      - Aucune personne gagnant un revenu
      - Une personne gagnant un revenu
      - Deux personnes ou plus gagnant un revenu
  - Autres familles autres que de personnes âgées

Personnes seules (ou personnes hors famille de recensement)
- Hommes âgés
  - Ne gagnant pas de revenu
  - Gagnant un revenu
- Femmes âgées
  - Ne gagnant pas de revenu
  - Gagnant un revenu
- Autres hommes que des hommes âgés
  - Ne gagnant pas de revenu
  - Gagnant un revenu
- Autres femmes que des femmes âgées
  - Ne gagnant pas de revenu
  - Gagnant un revenu

Aux fins de la présente classification, les définitions suivantes s'appliquent. Remarquons que lorsqu'on utilise le terme « soutien économique principal », il s'agit du « chef de famille » dans le cas des données de l'EFC.

Famille de personnes âgées : le soutien économique principal est âgé de 65 ans ou plus.

Famille autre que de personnes âgées : le soutient économique principal est âgé de moins de 65 ans.

Couples mariés/conjoints: les couples mariés, y compris les couples légalement mariés, les personnes vivant en union libre et les couples du même sexe, où le soutien économique principal est l'une des deux personnes qui forment le couple marié.

Enfants : le ou les enfants (naturels, par adoption, par alliance ou en foyer nourricier) du soutien économique principal âgés de moins de 18 ans. D'autres personnes apparentées peuvent aussi faire partie de la famille.

Famille monoparentale : famille qui comprend au moins un enfant selon la définition ci-dessus. Les familles dont le parent est âgé de 65 ans ou plus sont exclues.

Personne apparentée : personne apparentée au soutien économique principal, par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vit en union libre avec cette personne.

Autre personne apparentée : une ou plusieurs personnes de la famille économique qui n'est ni le soutien économique principal ni son conjoint ni un de ses enfants âgés de moins de 18 ans.

Concepts analytiques

Dollars courants versus dollars constants
On entend par «dollars courants» leur valeur à la période courante. L'expression «dollars constants» renvoie aux dollars de plusieurs années exprimés selon leur valeur («pouvoir d'achat») au cours d'une année, appelée l'année de base. On effectue ce genre d'ajustement en vue d'éliminer les effets des changements de prix généraux. Les dollars courants sont convertis en dollars constants au moyen d'un indice des fluctuations des prix. L'indice dont on se sert le plus souvent pour le revenu des ménages ou le revenu familial, à condition qu'aucune utilisation spécifique du revenu ne soit précisée, est l'Indice des prix à la consommation (IPC), qui reflète les habitudes de dépenses moyennes des consommateurs au Canada.

Le tableau suivant présente les taux annuels de l'Indice des prix à la consommation. Si vous voulez convertir les dollars courants de n'importe quelle année en dollars constants, vous devez les diviser par l'indice de l'année en question et les multiplier par l'indice de l'année de base que vous avez choisie (n'oubliez pas que le numérateur renferme la valeur de l'indice de l'année à laquelle vous voulez convertir les dollars courants). Par exemple, selon l'indice, la somme de 10 000 $ en 1997 correspondrait à la somme de 10 092 $ en dollars constants de 1998 (10 000 $ × 108,6/107,6 = 10 092 $).

Tableau C
Indice des prix à la consommation, taux annuels, 1992=100

1980	52,4
1981	58,9
1982	65,3
1983	69,1
1984	72,1
1985	75,0
1986	78,1
1987	81,5
1988	84,8
1989	89,0
1990	93,3
1991	98,5
1992	100,0
1993	101,8
1994	102,0
1995	104,2
1996	105,9
1997	107,6
1998	108,6
1999	110,5
2000	113,5

Soutien économique/bénéficiaire d'un revenu
Le soutien économique est une personne qui a touché un revenu d'un emploi (traitements et salaires) ou d'un travail autonome durant l'année de référence. On entend habituellement par bénéficiaire d'un revenu une personne qui a reçu un revenu positif (ou négatif) de tous genres.

Revenu moyen
Le revenu moyen est calculé comme le revenu total ou «global» divisé par le nombre d'unités de la population. Il permet de suivre facilement la tendance du revenu global tout en apportant les corrections qui s'imposent compte tenu des changements de la taille de la population.

L'utilisation du revenu moyen à des fins d'analyse comporte deux inconvénients. D'abord, comme le revenu de tout le monde est calculé, la moyenne est sensible aux valeurs extrêmes : des valeurs inhabituelles de revenus élevés auront un impact majeur sur l'estimation du revenu moyen, tandis que des valeurs inhabituelles de faibles revenus, c'est-à-dire des valeurs hautement négatives, le feront baisser. (Voir aussi «Bénéficiaires versus non-bénéficiaires» et «Valeurs négatives».) Puis, cela ne donne aucune indication sur la répartition du revenu entre les membres de la population. À ce propos, on peut utiliser des mesures comme les quintiles, les déciles ou les coefficients de Gini.

Bénéficiaires versus non-bénéficiaires (valeurs de zéro)
Pour chaque tableau indiquant des revenus moyens, on doit s'interroger à savoir si les non-bénéficiaires de ce genre de revenu sont inclus ou exclus de la population. Dans le cas du revenu familial total, il importe peu d'inclure ou d'exclure les unités dont le revenu est zéro, car très peu de familles disposent d'aucun revenu. Cependant, pour ce qui est du montant moyen des gains tirés d'un travail autonome, la valeur ne sera pas du tout la même si l'on inclut les personnes qui n'étaient pas travailleurs autonomes. Les valeurs de zéro sont incluses dans tous les tableaux portant sur les trois principaux concepts de

revenu (revenu du marché, total, après impôt), les transferts gouvernementaux ou les impôts. Les valeurs nulles sont exclues au tableau 4.2.

Valeurs négatives
Les sommes négatives déclarées comme revenu peuvent provenir de deux sources : les pertes nettes découlant d'un travail autonome (les dépenses excèdent les recettes) ou les pertes nettes sur placements (les pertes excèdent les gains). Comme pour les valeurs de zéro, les valeurs négatives peuvent considérablement influer sur les résultats. En général, dans les tableaux de revenu publiés, on traite les valeurs négatives comme les valeurs positives. Il y a toutefois quelques exceptions : pour le calcul des coefficients de Gini et l'écart de faible revenu, les valeurs négatives sont converties à zéro, et dans le calcul du principal soutien économique d'une famille ou d'un ménage, on retient plutôt la valeur absolue (voir « Soutien économique principal» sous la rubrique «Définitions relatives à la famille»).

Quintiles et déciles
Les quintiles de revenu constituent une façon appropriée de catégoriser les unités d'une population donnée du revenu inférieur au revenu supérieur dans le but de tirer des conclusions sur la situation relative des gens qui se situent en bas ou au milieu de l'échelle. Plutôt que d'utiliser des tranches de revenu fixes, comme c'est le cas dans une répartition typique de revenu, on fixe la taille de chaque groupe de population.

D'abord, toutes les unités de la population, qu'il s'agisse de personnes ou de familles, sont classées de la plus faible à la plus élevée selon la valeur de leur revenu d'un type particulier, comme le revenu après impôt. Puis, la population est divisée en cinq groupes comprenant un nombre égal d'unités, appelées les quintiles. De manière analogue, le fait de diviser la population selon le revenu en 10 groupes – chaque groupe comprenant le même nombre d'unités – produit des déciles.

La plupart des analyses doivent porter sur les gens appartenant à différents quintiles au sein d'une distribution. On doit être prudent quand on fait des comparaisons entre des quintiles qui proviennent de différentes distributions, parce qu'on doit s'attendre à ce que cela change à la fois les tranches de revenu représentées par chaque quintile et les personnes qui composent chaque quintile. Si on utilise des concepts différents relatifs au classement des unités de la population du revenu, ceci pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Revenu médian
Le revenu médian est la valeur selon laquelle la moitié des unités de la population ont des revenus inférieurs et la moitié, des revenus supérieurs. Pour calculer la valeur médiane du revenu, les unités sont classées de la plus faible à la plus élevée selon leur revenu et séparées en deux groupes de même taille. La valeur qui sépare ces groupes est le revenu médian. Elle correspond au 50 e centile.

Parce que le revenu médian correspond exactement au milieu de la distribution de revenu, il n'est pas, contrairement à la moyenne, touché par les valeurs de revenu extrêmes. En ce sens la médiane est utile, car elle permet de minimiser l'effet de valeurs élevées de manière inhabituelle qui sont attribuées à relativement très peu de personnes.

Comme les distributions de revenu sont en général asymétriques vers la gauche – autrement dit, concentrées dans la partie inférieure de l'échelle – le revenu médian est habituellement inférieur au revenu moyen.

Taux implicite des transferts gouvernementaux ou impôts
Le taux implicite des transferts ou des impôts, selon le cas, permet de montrer l'importance relative des transferts reçus ou des impôts payés à l 'égard de personnes ou de familles différentes. Ce concept est semblable au taux effectif d'imposition, mais pas identique. Pour une personne ou une famille donnée, le taux effectif est le montant des transferts ou des impôts exprimés en pourcentage de leur revenu, habituellement le revenu du marché, le revenu total ou le revenu après impôt. Le taux implicite pour une population donnée est le montant des transferts/impôts en moyenne (ou agrégé) exprimé en pourcentage de leur revenu moyen (ou agrégé).

Ajustement pour la taille de la famille (échelle d'équivalence)
Quand on compare les revenus familiaux pour étudier des éléments comme le revenu adéquat ou le statut socio-économique, on tient souvent compte de la taille de la famille. Fondamentalement, il ne suffit pas de connaître la somme déclarée comme revenu pour avoir un portrait du bien-être économique d'une famille, il faut aussi connaître le nombre de personnes qui la compose. On a analysé le revenu familial à partir de deux approches. La première consiste à produire des données selon le genre d'unités familiales détaillées, de sorte qu'au sein d'un genre d'unités familiales données, les différences dans la taille de la famille ne sont pas significatives. De fait, de nombreuses mesures du revenu ont été recoupées selon le genre d'unités familiales détaillées dans les tableaux publiés.

On peut aussi ajuster le montant du revenu pour tenir compte de la taille de la famille, à des fins d'analyse seulement. Le principal défi de cette approche consiste à sélectionner un élément correcteur approprié. On peut prétendre, toutefois, qu'il vaut mieux ajuster dans une certaine mesure que de ne pas ajuster du tout.

La méthode la plus simple est d'utiliser le revenu par habitant, c'est-à-dire, de diviser le revenu familial par la taille de la famille. Le revenu par habitant a toutefois des limites : il a tendance à sous-estimer le bien-être économique des grandes familles comparativement à celui des petites familles. Il en est ainsi parce que le revenu par habitant suppose que les coûts de la vie sont les mêmes pour chaque membre de la famille, alors que certains coûts, principalement ceux liés au logement, diminuent proportionnellement selon la taille de la famille (ils peuvent aussi être moins élevés pour les enfants que pour les adultes). Par exemple, on peut soutenir que les frais de logement pour un couple d'adultes mariés sans enfants ne sont pas supérieurs à ceux d'un adulte vivant seul.

Pour tenir compte de telles économies d'échelle, on se sert fréquemment d'une «échelle d'équivalence» qui permet d'ajuster le revenu familial. L'échelle d'équivalence constitue un ensemble de facteurs décroissants attribués au premier membre, au deuxième membre, etc. Elle ne suppose pas implicitement des coûts égaux pour les autres membres de la famille, comme c'est le cas selon l'approche du revenu par habitant. Le montant du revenu rajusté pour la famille est calculé en divisant la valeur du revenu par la somme des facteurs attribués à chaque membre.

Il n'y a pas d'échelle d'équivalence unique au Canada. Celle dont on se sert dans les tableaux de revenu publiés et dans des concepts comme la mesure de faible revenu (MFR) a toutefois atteint un degré d'acceptation élevé.

Dans cette échelle d'équivalence, les facteurs sont les suivants :

- la personne la plus vieille de la famille reçoit un facteur de 1,0;

- la personne suivante en âge reçoit un facteur de 0,4;

• tous les autres membres de la famille âgés de 16 ans et plus reçoivent chacun un facteur de 0,4;

• tous les autres membres de la famille de moins de 16 ans reçoivent un facteur de 0,3.

Par exemple, cela se traduit en un facteur total pour la division du revenu de seulement 1,4 pour un couple marié plutôt que de 2,0 (la taille de la famille). Une famille dont le revenu total est de 56 000 $ serait considérée comme ayant un niveau de vie équivalent à celui d'un adulte vivant seul dont le revenu est de 40 000 $, comparativement à un adulte dont le revenu est de 28 000 $ selon le calcul par habitant.

Coefficient de Gini
Le coefficient de Gini, tel qu'il s'applique aux revenus, mesure le degré d'inégalité dans une distribution de revenus. Les coefficients de Gini sont publiés pour diverses mesures de revenu comme le revenu du marché, le revenu total et le revenu après impôt, et servent à comparer l'uniformité de la répartition du revenu entre différentes mesures du revenu au sein de diverses populations ou à l 'intérieur de la même population au fil du temps.

Les valeurs du coefficient de Gini peuvent varier de 0 à 1. Une valeur de zéro indique que le revenu est également divisé entre les membres de la population : toutes les unités recevant exactement le même montant de revenu. À l'extrême opposé, un coefficient de Gini de 1 dénote une distribution parfaitement inégale au sein de laquelle une unité possède l'ensemble du revenu de l'économie. Une diminution de la valeur du coefficient de Gini peut, dans une large mesure, être interprétée comme une diminution de l'inégalité, et vice versa. Sans calcul, mentionnons qu'à partir des données de l'EDTR ou de l'EFC, une différence de 0,01 ou plus entre deux coefficients de Gini est considérée statistiquement significative.

Définitions du faible revenu

Seuil de faible revenu (SFR)
Les seuils de faible revenu (SFR) sont établis au moyen de données tirées de l'Enquête sur les dépenses des familles, maintenant appelée Enquête sur les dépenses des ménages. Ces seuils indiquent à quel niveau de revenu une famille peut se trouver dans le besoin parce qu'elle doit consacrer une plus grande partie de son revenu à l'achat de nécessités que la famille moyenne de taille similaire. De façon plus particulière, le seuil est défini comme étant le revenu en deçà duquel une famille est susceptible de dépenser 20 points de pourcentage de plus de son revenu pour la nourriture, le logement et l'habillement que la famille moyenne. Il existe des seuils distincts pour sept tailles de famille – de la personne vivant seule aux familles comptant sept membres ou plus – ainsi que pour cinq tailles de région de résidence – des régions rurales aux régions urbaines comptant une population supérieure à 500 000 habitants.

Calcul des seuils de faible revenu
La première étape dans la production d'une série de seuils de faible revenu consiste à calculer la proportion du revenu qu'une famille consacre en moyenne à la nourriture, au logement et à l'habillement. L'Enquête sur les dépenses des familles de 1992 a révélé que, en moyenne, les familles dépensent 44 % de leur revenu après impôt (et 35 % de leur revenu total « avant impôt ») pour l'achat de ces nécessités. Ensuite, on ajoute 20 points de pourcentage, ce qui donne 64 % du revenu après impôt. Ce calcul est effectué en fonction de l'hypothèse qu'une famille qui dépense plus que cette proportion de son revenu pour l'achat de nécessités se trouve en beaucoup plus mauvaise posture que la moyenne. La dernière étape consiste à examiner la répartition du revenu selon les dépenses et à déterminer, au moyen d'une droite de régression, le niveau de revenu à

partir duquel une famille a tendance à dépenser 20 points de pourcentage de plus que la moyenne pour l'achat de nécessités comme la nourriture, le logement et l'habillement.

Mise à jour des seuils de faible revenu et changement de l'année de base
Deux années de référence jouent un rôle dans le calcul d'une série de seuils de faible revenu : l'année de base et l'année de référence du revenu. L'année de base fournit le montant dépensé en moyenne pour la nourriture, le logement et l'habillement. Ce montant en pourcentage est utilisé pour dériver une série de seuils à mettre en rapport avec les données sur le revenu de cette année. On peut obtenir des seuils pour d'autres années de référence du revenu en appliquant le taux d'inflation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) correspondant à la série de base des seuils.

L'utilisation de l'IPC pour effectuer une mise à jour des seuils permet de tenir compte de l'inflation, mais ne reflète aucun changement qui pourrait être survenu dans les dépenses moyennes pour des nécessités. Dans le passé, Statistique Canada a mis au point une nouvelle série de seuils après chaque Enquête sur les dépenses des familles. On se réfère à ces seuils comme à des « bases » parce que les dépenses moyennes pour des nécessités au cours de cette année de base ont servi au calcul des seuils. Les deux plus récentes années de base utilisées sont 1992 et 1986. Les seuils fondés sur 1992 sont ceux qui sont le plus couramment utilisés et ils sont disponibles pour les années de référence du revenu à partir de 1980.

Taux de faible revenu
Les taux de faible revenu peuvent être calculés pour des personnes ou des familles. Dans l'un ou l'autre des cas, le revenu qui est comparé au seuil est le revenu de la famille économique entière. L'expression « personnes à faible revenu » devrait être interprétée comme désignant les personnes faisant partie d'une famille à faible revenu et les personnes vivant seules dont le revenu tombe sous le seuil de faible revenu. De la même façon, par « enfants à faible revenu », on entend les « enfants qui vivent dans des familles à faible revenu ». Autrement dit, tous les membres d' une famille économique ont le même statut de faible revenu, mais ils sont comptés séparément au moment du calcul des taux de faible revenu basés sur des personnes.

Dans le calcul des taux de faible revenu, on utilise la taille de la famille et la taille de la région de résidence afin de trouver le seuil approprié. Le revenu familial est ensuite comparé à ce seuil. Lorsque l'unité pour laquelle un taux de faible revenu est dérivé est la famille, la famille est comptée si son revenu est inférieur à ce seuil. Dans le cas où l 'unité d'analyse est la personne, on considère chacun des membres d'une famille comme étant à faible revenu si leur revenu familial est inférieur à ce seuil.

Utilisation des SFR après impôt et avant impôt
La part moyenne du revenu que les familles consacrent à la nourriture, au logement et à l'habillement occupe une place prépondérante dans le calcul des seuils de faible revenu et constitue sans aucun doute une mesure utile du bien-être économique quelle que soit la notion de revenu utilisée. La décision d'opter pour le revenu après impôt ou le revenu total – ou même le revenu du marché – dépend de si l'on désire tenir compte ou non du pouvoir d'achat additionnel que confèrent les transferts gouvernementaux et de la réduction de ce pouvoir d'achat découlant de la nécessité de payer des impôts.

Dans le passé, Statistique Canada a produit deux séries de seuils de faible revenu et les taux correspondants : ceux fondés sur le revenu total (c'est-à-dire le revenu incluant les transferts gouvernementaux, avant la déduction de l'impôt sur le revenu) et ceux fondés sur le revenu après impôt. Les taux de revenu total, appelés « taux avant impôt », étaient mieux connus surtout parce que le cycle de production de l'enquête les rendaient disponibles avant ceux des taux après impôt.

À compter de la publication des données de 1998, les deux séries de taux sont disponibles simultanément. Les taux après impôt figurent dans la partie analytique de cette publication. On a choisi de mettre en évidence les taux après impôt et ce, pour deux raisons principales.

D'une part, l'impôt sur le revenu et les transferts constituent deux mécanismes de redistribution du revenu. Les taux de faible revenu calculés avant impôt ne reflètent qu'en partie l'incidence totale de la redistribution découlant du système fiscal et de transferts du Canada, puisqu'ils incluent l'effet des transferts mais non l'effet de l'impôt sur le revenu. D'autre part, étant donné que l'achat de nécessités est effectué avec des dollars après impôt, il est logique d'utiliser le revenu après impôt des gens pour tirer des conclusions au sujet de leur bien-être économique global.

Une note au sujet du calcul des seuils de faible revenu avant impôt par rapport aux seuils après impôt : la dérivation de chaque série de seuils est effectuée de façon indépendante. Il n'y a pas de relation simple, comme le montant moyen d'impôts payables, qui distingue les deux niveaux. On effectue plutôt le calcul total des seuils à deux reprises – à la fois sur une base avant impôt, puis après impôt.

Différences dans les taux après impôt et avant impôt
Les seuils de faible revenu après impôt ainsi que les taux après impôt qui en résultent ont été publiés à partir de 1980. Le nombre de personnes tombant sous ces seuils est toujours demeuré plus faible sur une base après impôt qu'avant impôt. Ce résultat peut sembler illogique à première vue, étant donné que le revenu après impôt ne peut pas être supérieur à celui avant impôt, puisque tous les transferts, y compris les crédits d'impôts remboursables, sont inclus dans la définition du revenu total « avant impôt ». Toutefois, une mesure relative du faible revenu comme le SFR, est susceptible d'engendrer un tel résultat dans le cadre de tout système d'imposition progressif sur le revenu (c-à-d. un système dans lequel les contribuables ayant des revenus plus élevés sont imposés à un taux supérieur à celui qui s'applique aux personnes dont le revenu plus est faible). En effet, des taux d'imposition « progressifs » engendrent souvent une distribution du revenu plus comprimée. Par conséquent, certaines familles se situant dans la catégorie du faible revenu avant que l'on tienne compte des impôts se retrouvent en relativement meilleure position lorsque le calcul est basé sur le revenu après impôt et, selon ce critère, ne figurent pas parmi les familles à faible revenu.

Écart de faible revenu
L'écart de faible revenu, appelé antérieurement « revenu déficitaire » représente le manque à gagner d'une famille à faible revenu par rapport au seuil de faible revenu pertinent. Pour les fins du calcul de cet écart, les revenus négatifs sont traités comme zéro.

Par exemple, une famille ayant un revenu de 15 000 $ et dont le seuil de faible revenu pertinent est de 20 000 $ aurait un écart de faible revenu de 5 000 $. En termes de pourcentage, il s'agit d'un écart de 25 %. L'écart moyen pour une population donnée, que ce soit en termes de dollars ou de pourcentage, est la moyenne de cette valeur telle qu'elle est calculée pour chaque unité.

Mesure fondée sur un panier de consommation
Développement des ressources humaines Canada travaille en collaboration avec les ministères des services sociaux des provinces et des territoires à établir une « mesure fondée sur un panier de consommation » (MPC). Cette approche vise à établir le coût d'un panier de consommation de biens et de services nécessaires comprenant notamment la nourriture, le logement, l'habillement et le transport ainsi qu'un multiplicateur pour couvrir d'autres biens essentiels. Les résultats obtenus serviront à

définir les niveaux de revenu nécessaires pour couvrir le coût du panier de consommation.

Le même argument utilisé pour justifier l'utilisation des taux de faible revenu après impôt peut également servir à légitimer ce choix du revenu après impôt pour comparer les seuils établis par la mesure fondée sur un panier de consommation. C'est-à-dire qu'une mesure du bien-être devrait tenir compte du montant qui est réellement disponible pour les dépenses. La notion de revenu proposée à des fins de comparaison avec les seuils de la mesure fondée sur le panier de consommation va même plus loin que celle du revenu après impôt en déduisant également d'autres dépenses obligatoires telles les pensions alimentaires, les frais de garde d'enfants liés au travail et les cotisations de l'employé à des fonds de pension et à l'assurance-emploi. Statistique Canada a commencé à recueillir certaines données qui seraient nécessaires pour produire des taux basés sur la mesure fondée sur le panier de consommation.

Ce type de mesure est souvent qualifiée de mesure « absolue » même si, de toute évidence, il est nécessaire d'exercer un certain jugement lorsqu'il s'agit de préciser le contenu du panier de biens et de services. Néanmoins, le seuil est absolu dans le sens où il ne dépend pas directement de la répartition du revenu.

À propos de la pauvreté et du faible revenu

Ivan P. Fellegi
Statisticien en chef du Canada

Tout récemment, les médias ont traité de façon exhaustive des seuils de faible revenu de Statistique Canada et de leur lien avec la mesure de la pauvreté. Le débat gravite autour de l'utilisation des seuils de faible revenu comme seuils de pauvreté, même si Statistique Canada affirme clairement depuis leur diffusion, il y a plus de 25 ans, qu'ils n'en sont pas. Étant donné la grande attention dont cette question fait l'objet depuis quelque temps, Statistique Canada a saisi l'occasion de réitérer sa position sur le sujet.

Bien des gens et des organisations, tant au Canada qu'à l'étranger, veulent tout naturellement savoir combien de personnes et de familles vivent dans la «pauvreté» et comment leur nombre évolue. Devant ce besoin, différents groupes ont, à différents moments, élaboré des mesures diverses censées diviser la population en deux groupes : les gens pauvres et ceux qui ne le sont pas.

Malgré ces efforts, aucune définition de la pauvreté n'a encore été acceptée à l'échelle internationale, contrairement à d'autres mesures comme celle de l'emploi, du chômage, du produit intérieur brut, des prix à la consommation et du commerce international notamment. Cela n'est pas surprenant étant donné l'absence d'un consensus à l'échelle internationale sur ce qu'est la pauvreté et comment on devrait la mesurer. Un tel consensus a précédé l'établissement de toutes les autres normes internationales.

L'absence d'une définition acceptée à l'échelle internationale indique en outre qu'on ne sait trop si une définition internationale normalisée devrait permettre de faire des comparaisons du bien-être entre les pays à la lumière d'une telle norme ou s'il y aurait lieu de fixer des seuils de pauvreté selon les normes en vigueur dans chaque pays.

Parmi les seuils de pauvreté proposés, il y a eu notamment des mesures relatives (vous êtes pauvre si vos moyens sont modestes comparativement à ceux d'autres personnes au sein de votre population) et des mesures absolues (vous êtes pauvre si vous n'avez pas les moyens d'acheter un panier particulier de biens et services jugés essentiels). Les deux approches font appel à des choix subjectifs et aboutissent forcément à des choix arbitraires.

Dans le cas du revenu relatif, la décision fondamentale à prendre consiste à déterminer quelle fraction du revenu global moyen ou médian constitue une situation de pauvreté. La moitié? Le tiers? Une autre proportion? Dans le cas du revenu absolu, on doit poser un nombre beaucoup plus grand de jugements individuels pour établir un seuil de pauvreté. Avant de calculer le revenu nécessaire à l'achat des «nécessités» de la vie, il faut d'abord décider de ce qui est une «nécessité» en matière de nourriture, d'habillement et de logement et d'une multitude d'autres achats allant des déplacements au matériel de lecture.

La difficulté sous-jacente tient au fait que la notion de pauvreté est intrinsèquement liée à l'atteinte d'un consensus social à un moment particulier dans un pays donné. Une personne qui s'en tire passablement bien selon les normes d'un pays en développement pourrait très bien être considérée comme désespérément pauvre au Canada. Et même à l'intérieur d'un pays, la perspective change avec le temps. Ainsi, un niveau de vie jugé acceptable au siècle dernier pourrait très bien sembler inacceptable aujourd'hui.

C'est le processus politique qui permet aux sociétés démocratiques d'obtenir des consensus sociaux sur des questions de nature intrinsèquement subjective. Or, ce processus ne relève certainement pas du bureau national de la statistique du Canada qui est fier de son objectivité et dont la crédibilité repose sur la mise en pratique de cette objectivité.

Au Canada, le Groupe de travail fédéral, provincial, territorial sur la recherche et l'information dans le domaine du développement social a été mis sur pied pour instaurer une façon de définir et de mesurer la pauvreté. Créé par Développement des ressources humaines Canada et les ministres des services sociaux de diverses instances, ce groupe a proposé une mesure préliminaire de la pauvreté fondée sur un panier de consommation — un panier dont les biens et services sont marqués d'un prix. Le seuil de pauvreté se fonderait sur le revenu nécessaire pour acheter les articles contenus dans ce panier.

Lorsque les gouvernements auront formulé une définition, Statistique Canada s'emploiera à estimer le nombre de personnes dites pauvres selon cette définition. Cette tâche serait certainement respectueuse de son mandat et de son souci d'objectivité. Entre-temps, Statistique Canada ne mesure pas et ne peut pas mesurer le seuil de «pauvreté» au Canada.

Depuis bon nombre d'années, Statistique Canada publie une série de mesures appelées «seuils de faible revenu». Nous rappelons régulièrement et sans cesse la grande différence qu'il y a entre ces seuils et les mesures de la pauvreté. Les seuils de faible revenu s'obtiennent à l'aide d'une méthodologie logique et bien définie qui permet de déterminer qui s'en tire beaucoup moins bien que la moyenne. Bien entendu, s'en tirer beaucoup moins bien que la moyenne ne signifie pas nécessairement qu'on soit pauvre.

Néanmoins, en l'absence d'une définition convenue de la pauvreté, ces statistiques ont été utilisées par de nombreux analystes pour étudier les caractéristiques des familles qui, toutes proportions gardées, sont les plus démunies au Canada. Ces mesures nous ont permis de signaler d'importantes tendances telles que la composition changeante de ce groupe au fil des ans. Par exemple, les personnes âgées étaient de loin le groupe le plus fortement représenté dans la catégorie des personnes à «faible revenu» il y a 20 ou 30 ans, alors que, plus récemment, les familles monoparentales ayant à leur tête une femme ont vu leur proportion s'accroître de façon importante.

Ces faits et d'autres renseignements ont été considérés comme utiles par bien des gens du gouvernement et de l'extérieur de la fonction publique. Par conséquent, à l'issue d'une vaste consultation publique tenue par Statistique Canada il y a 10 ans, c'est presque à l'unanimité qu'on nous a demandé de continuer à publier nos analyses du faible revenu. De plus, en l'absence d'une méthodologie de rechange généralement acceptée, la majorité des personnes consultées ont insisté pour que nous continuions à utiliser nos définitions actuelles.

Faute d'un consensus social, sanctionné par l'appareil politique, sur les personnes qu'il y aurait lieu d'appeler «pauvres», certains groupes et individus utilisent les seuils de faible revenu de Statistique Canada comme une définition de facto de la pauvreté. Nous n'avons rien à redire tant et aussi longtemps que cela représente leur propre opinion de la façon dont la pauvreté devrait être définie au Canada : tout le monde a droit à ses idées. Mais cela ne représente certainement pas le point de vue de Statistique Canada sur la façon dont il conviendrait de définir la pauvreté.

Comparaisons entre les données allant jusqu'à 1995 et celles depuis 1996
Dans tous les tableaux publiés depuis l'accessibilité des données de 1998, deux sources de données ont été fusionnées en une seule série chronologique. Les données antérieures à 1996 sont tirées de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC, menée une dernière fois pour l'année de référence 1997), tandis que les données depuis 1996 sont tirées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR).

Pour diverses raisons, des enquêtes différentes donnent lieu à des estimations légèrement différentes pour un même thème. On s'est efforcé dans la mesure du possible de minimiser et de surveiller ces divergences entre les deux enquêtes sur le revenu, tout en apportant d'importantes améliorations aux procédures d'enquête. Avant de remplacer la série EFC par l'EDTR, on a mené une étude soignée des années de référence chevauchantes, en particulier les années 1996 et 1997, puisque l'échantillon de l'EDTR n'a trouvé sa taille intégrale qu'en 1996. Les résultats de l'étude sont présentés dans un document de recherche de la Division de la statistique du revenu, *Comparaison des résultats de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) 1993-1997 : mise à jour* (75F002MIF99007). Tous les documents de recherche de la DSR sont disponibles gratuitement sur le site Internet de Statistique Canada (statcan.ca).

En résumé, on a constaté que les deux enquêtes disent essentiellement la même chose pour tous les principaux concepts de revenu. Il est néanmoins possible, pour des caractéristiques relativement détaillées, que les tendances des données indiquent un «bris» à cause du changement d'enquête. Un tel bris se présenterait probablement sous la forme d'un décalage visible vers le haut ou vers le bas dans une série de données entre 1995 et 1996. Elle correspondrait à un changement de données attribuable au fait que ce sont deux enquêtes ayant des échantillons et des méthodes différentes (telles que l'utilisation des fichiers d'impôt dans le cas de l'EDTR), plutôt qu'à un véritable changement de caractéristiques de la population. Les utilisateurs voudront bien prendre note des différences ci-dessous que l'on a pu observer entre les enquêtes et qui ont exercé une influence sur les tendances des données à des niveaux détaillés.

Meilleure couverture des montants de revenu peu importants
Une amélioration notable qui est survenue sous l'effet des nouvelles techniques d'enquête intégrées à l'EDTR est une meilleure couverture des montants de revenu peu importants reçus par les répondants. On a pu observer dans des enquêtes par questionnaire que les répondants ont tendance à oublier des montants de revenu peu importants reçus dans le passé ou à ne pas en tenir compte. Cela entraîne une sous-estimation du revenu, en général, et il en résulte que de nombreuses personnes qui ont reçu un montant de revenu peu important déclarent plutôt une absence de revenu (on constate toutefois des différences selon que le concept de revenu comporte ou non les transferts gouvernementaux).

Le recours par l'EDTR à des fichiers administratifs d'impôt sur le revenu pour la majorité des répondants de l'échantillon entraîne une couverture appréciablement meilleure des montants de revenu non nuls, et suscite en général un nombre plus grand de bénéficiaires pour la plupart des types de revenu. Une autre technique utilisée pour l'EDTR qui a pu entraîner une amélioration de la couverture se rapporte au fait que, même pour des répondants qui déclarent un revenu dans le cadre d'une interview plutôt que des données d'impôt, il existe deux occasions de leur poser une question au sujet des sources de revenu, d'où la probabilité accrue de saisie d'un montant. Il en est ainsi parce que certains concepts de revenu sont abordés dans l'interview de janvier et couverts ensuite dans l'interview de mai; il est alors possible de rappeler aux répondants, au besoin, toute réponse positive donnée en janvier. Les types de revenu pour lesquels on a recours à ce genre «d'interview avec rétroinformation» sont les gains (tirés d'un

emploi ou d'un travail indépendant), les prestations d'assurance-emploi, l'assistance sociale et les indemnités pour accidents du travail.

Types de famille détaillés
Les «types de famille détaillés» standard publiés pour les familles économiques ont évolué sous un rapport. Dans l'EFC, ils sont obtenus en fonction du «chef de famille». Dans l'EDTR, les mêmes catégories sont utilisées, mais en fonction du «soutien économique principal». (Voir également «Soutien économique principal» sous «Définitions relatives à la famille» à la section «Notes et définitions».) L'EDTR a complètement abandonné le concept de chef de famille, car il n'est guère pertinent dans un contexte moderne. Un genre quelconque de hiérarchie au sein d'une famille est cependant utile si l'on veut identifier de façon unique le type de famille, même si cela est assez arbitraire.

La modification des concepts de famille résultant de la transition de l'EFC à l'EDTR n'a pas influencé les données préparées pour l'ensemble des familles comportant deux personnes ou plus. Toutefois, pour certains types de famille détaillés, l'estimation du nombre de familles a subi une augmentation ou une diminution exceptionnelle entre 1995 et 1996. Sans tirer des conclusions précises au sujet de l'effet net de ces changements, on peut constater ce qui suit.

Tout d'abord, tandis que la définition antérieure considérait toujours l'époux plutôt que l'épouse comme le chef de famille, le concept de soutien économique principal n'admet aucune distinction de sexe, et il est donc possible que l'épouse soit le soutien économique principal. En moyenne, les épouses sont plus jeunes que leur époux, du moins chez les couples plus âgés; le résultat a été un déplacement de familles de personnes âgées vers la catégorie des familles autres que de personnes âgées.

Deuxièmement, le concept de chef de famille accordait la préférence aux parents plutôt qu'à leurs enfants adultes et, en l'absence de liens époux-épouse ou parent-enfant dans la famille, la préférence était accordée aux membres plus âgés plutôt qu'aux plus jeunes. Désormais, les jeunes adultes ont de bien meilleures chances d'être le soutien économique principal qu'à l'époque des chefs de famille. Par conséquent, on observe une diminution appréciable du nombre d'«autres familles de personnes âgées» et de «couples mariés avec d'autres personnes apparentées», et une forte augmentation du nombre d'«autres familles autres que de personnes âgées». (Voir à la section «Définitions relatives à la famille» la définition exacte des types de famille.)

Comparaisons avec l'édition antérieure
Les chiffres pour les années précédant 1999 ne sont pas nécessairement directement comparables à ceux publiés dans l'édition de 1998. À titre d'exemple, les montants en dollars sont toujours exprimés en dollars constants de l'année de référence la plus récente. (Voir le paragraphe « Dollars courants versus dollars constants » sous la rubrique « Concepts analytiques ».)

Dans l'édition de 1999, les chiffres des années 1996 à 1998 ont été révisés de deux façons. Premièrement, le nombre de familles a changé dans les deux types de famille suivants : « familles biparentales avec enfants » et « couples mariés avec d'autres personnes apparentées »; ceci afin de respecter plus étroitement les définitions de la famille de l'ancienne Enquête sur les finances des consommateurs, source des données antérieures à 1996. Deuxièmement, les données relatives à certains transferts gouvernementaux et à l'impôt sur le revenu ont subi une révision ponctuelle; il se peut donc que d'autres chiffres aient changé également, tels que le revenu total, le revenu après impôt, et même le nombre de personnes dans certains types de famille détaillés

(suite à l'impact de la révision sur la personne identifiée comme le principal soutien économique).

À une date ultérieure, la Division de la statistique du revenu ajustera les poids utilisés dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu et l'ancienne Enquête sur les finances des consommateurs, ce qui aura comme résultat une révision historique de toutes les séries chronologiques de données sur le revenu. Les révisions de la pondération sont nécessaires de temps à autre pour prendre en compte les nouvelles données repères qui proviennent du Recensement de la population. Une telle révision historique, qui se ferait de façon à coïncider avec la publication annuelle des données de l'EDTR, donne aussi la chance d'apporter d'autres améliorations au design de l'échantillon et aux méthodes de pondération, ceci dans l'intérêt d'une amélioration de la qualité des données.

6. Sources, méthodes et procédures d'estimation

Historique

Les statistiques de la présente publication ont été calculées à partir de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Pendant de nombreuses années, l'EFC constituait la principale source de données sur le revenu familial au Canada. En 1993, Statistique Canada a lancé une nouvelle enquête, l'EDTR, dont les objectifs sont à peu près les mêmes que ceux de l'EFC, mais qui est de nature longitudinale plutôt que transversale. Ces cinq dernières années, Statistique Canada a étroitement surveillé la comparabilité de ces deux enquêtes et déterminé que les deux enquêtes produisent des résultats comparables. Depuis l'année de référence 1998, l'EDTR remplace l'EFC comme source des estimations du revenu annuel. Vous trouverez d'autres renseignements sur la comparabilité de l'EDTR et de l'EFC dans *D'une enquête à l'autre : Une série intégrée de données sur le revenu de l'EFC et de l'EDTR, 1989-1997* ou dans *Comparaison des résultats de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) 1993-1997 : mise à jour* (voir aussi Produits et services connexes).

Cette publication présente une vaste gamme de statistiques sur le revenu pour une période de 10 ans. Les statistiques couvrant la période se terminant en 1995 ont été calculées à partir des données de l'EFC tandis que celles calculées pour les années subséquentes sont dérivées des données de l'EDTR.

Méthodologie

Contenu de l'enquête
L'EFC était une enquête annuelle, menée tous les ans en avril (enquête abandonnée en avril 1998) à titre de supplément à l'Enquête sur la population active (EPA) et conçue pour produire des statistiques transversales sur le revenu selon des sources détaillées. Dans le cadre de l'enquête, on recueillait aussi des renseignements sur l'expérience sur le marché du travail et les caractéristiques démographiques, comme l'instruction, les relations familiales et la composition du ménage, principalement à partir des données recueillies dans le cadre de l'EPA.

L'EDTR vise à enregistrer les changements survenus dans le bien-être économique des personnes et des familles au fil du temps et les facteurs déterminants des changements dans le marché du travail et le revenu. L'enquête permet l'analyse des fluctuations de la population active d'après le cycle de vie ou le cycle économique; des répercussions des événements familiaux sur la participation au marché du travail et sur la rémunération; des facteurs contribuant à l 'instabilité du revenu; ou ce qui provoque le début ou la fin d'un épisode de faible revenu; des changements relatifs à la composition du revenu au fil du temps. Comme l'EDTR comporte en plus une vaste sélection de variables de capital humain, on s'en sert aussi pour des études portant notamment sur les écarts de salaires et de gains entre les sexes.

Les principaux thèmes de l'EDTR sont illustrés dans le graphique ci-dessous.

Graphique A
ORGANISATION DU CONTENU

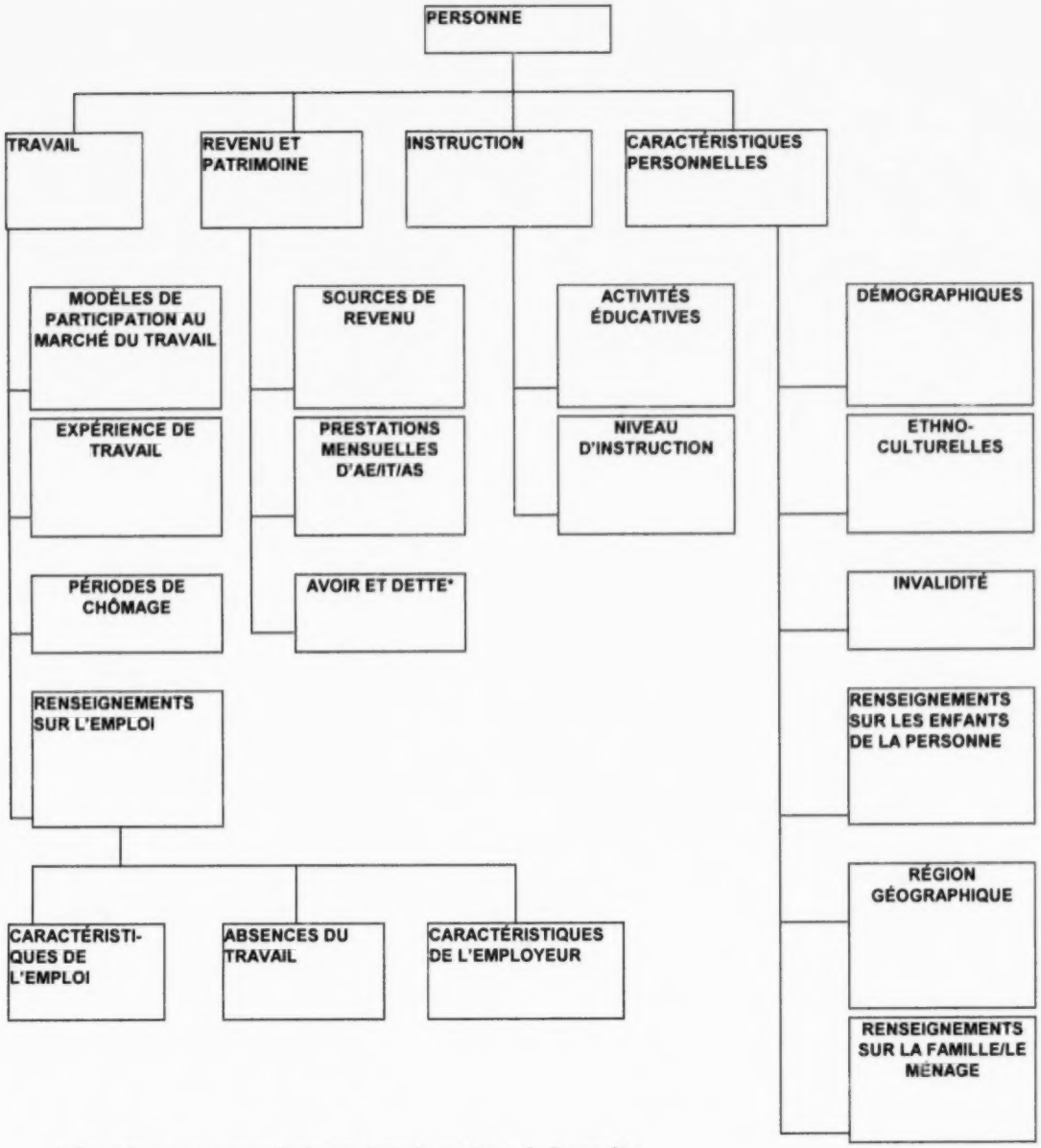

* Données non encore incluses dans le contenu de l'enquête

Univers de l'enquête
L'EFC et l'EDTR sont toutes deux des enquêtes menées auprès des ménages visant essentiellement la même population. Les deux enquêtes couvrent toutes les personnes au Canada, à l'exclusion des résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des personnes vivant dans des réserves indiennes. Dans l'ensemble, ces exclusions représentent moins de 3 % de la population.

L'échantillon
Les échantillons de l'EDTR et de l'EFC sont sélectionnés à partir de l'Enquête sur la population active (EPA), une enquête mensuelle, ce qui fait qu'ils partagent le même plan de sondage que cette dernière. L'échantillon de l'EPA est prélevé à partir d'une base aréolaire et se fonde sur un plan stratifié à plusieurs degrés qui s'appuie sur l'échantillonnage probabiliste. L'échantillon est composé de six échantillons indépendants. On les appelle des groupes de renouvellement parce que tous les mois un sixième de l'échantillon (soit un groupe de renouvellement) est remplacé.

On a mené tous les ans l'EFC à titre de supplément de l'EPA d'avril à partir des deux tiers de l'échantillon habituel (soit quatre groupes de renouvellement). Au total, environ 35 000 ménages ont été enquêtés. L'échantillon de l'EDTR est composé de deux panels. Chacun d'eux comprend deux groupes de renouvellement de l'EPA et couvre près de 15 000 ménages. Les membres d'un panel sont suivis pour une période de six ans consécutifs. Un nouveau panel est introduit tous les trois ans. Par conséquent, deux panels se chevauchent toujours, ce qui donne lieu à un échantillon transversal combiné dont la taille est comparable à celle de l'échantillon de l'EFC. Le diagramme suivant illustre comment et quand les panels se recoupent.

Graphique B
Plan de recoupement de l'échantillon de l'EDTR

1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Panel 1											
			Panel 2								
						Panel 3					
									Panel 4		

Collecte des données
La période de référence pour l'EFC était l'année civile précédente. Les questionnaires portant sur le revenu étaient postés aux ménages sélectionnés avant l'EPA d'avril. Les renseignements recueillis dans le cadre de cette enquête supplémentaire sur le revenu, de même que les données sur les caractéristiques démographiques et le marché du travail amassées au moyen de l'EPA ce mois-là, constituaient la base de données de l'EFC.

Chaque ménage échantillonné dans le cadre de l'EDTR est interviewé jusqu'à 12 fois sur une période de six ans. Tous les ans en janvier, les intervieweurs recueillent les informations sur les expériences des répondants sur le marché du travail durant l'année civile précédente. On recueille par la même occasion des renseignements sur les relations familiales et les activités éducatives. Les caractéristiques démographiques des membres des familles et des ménages représentent un instantané de la population à la

fin de chaque année civile.

Chaque année en mai, on recueille des renseignements sur le revenu auprès des mêmes ménages échantillonnés. L'interview sur le revenu est reportée jusqu'en mai pour tirer parti de la période de déclaration de revenus, moment où les répondants sont plus au fait de leur situation financière. Comme dans l'EFC, la période de référence pour le revenu est l'année civile précédente.

Pour réduire le fardeau de réponse, les répondants peuvent autoriser Statistique Canada, aux fins de l'EDTR, à consulter leur déclaration de revenus. Ceux qui le font ne sont contactés que dans le cadre des interviews sur le travail. Plus de 80% des répondants à l 'EDTR consentent à ce qu'on utilise leurs fichiers administratifs.

Les interviews de l'EFC et de l'EDTR sont administrées au téléphone et assistées par ordinateur (IAO). L'intervieweur lit les questions telles qu'elles apparaissent à l'écran et tape les renseignements déclarés. Dans le logiciel de collecte, des instructions « passez à » et des mécanismes de vérification permettent aux intervieweurs de relever et de régler immédiatement les incohérences dans les réponses. La collecte des renseignements se rapportant aux dates (p. ex., les épisodes d'emploi, les épisodes de chômage, les interruptions de travail) est grandement améliorée grâce à l'utilisation d'une telle technique interactive de saisie des données. En outre, l'IAO permet à l'intervieweur de relire aux répondants les renseignements qu'ils ont fournis lors de l'interview précédente. Cet outil aide donc les répondants à mieux se rappeler les événements passés.

Les réponses par personne interposée sont acceptées dans le cadre de l'EFC et de l'EDTR. Ainsi, un membre du ménage peut répondre au nom de n'importe quel autre membre du ménage, à condition qu'il le veuille et qu'il soit bien informé.

Qualité des données
Il y a deux genres d'erreurs inhérentes aux données de sondage : les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l 'échantillonnage. La fiabilité des estimations d'enquête repose sur l'incidence combinée des erreurs d'échantillonnage et des erreurs non dues à l'échantillonnage.

Erreurs d'échantillonnage
Des erreurs d'échantillonnage surviennent parce que l'on tire des conclusions pour l'ensemble de la population sur la base de renseignements obtenus auprès de seulement un échantillon de la population. Les résultats ainsi obtenus peuvent différer de ceux que l'on obtiendrait si les renseignements avaient été recueillis auprès de l'ensemble de la population. Les erreurs attribuables à l'élargissement du champ d'application des conclusions d'après l'échantillon à l'ensemble de la population sont appelées erreurs d'échantillonnage. Le plan de sondage, la variabilité des caractéristiques de la population que l'enquête mesure, de même que la taille de l'échantillon déterminent l'ampleur de l'erreur d'échantillonnage. De plus, pour un plan de sondage donné, l'importance de l'erreur d'échantillonnage variera selon les méthodes d'estimation employées.

Erreur type et coefficient de variation
Une mesure commune de l'erreur d'échantillonnage est l'erreur type (ET). L'erreur type mesure le degré de variation dans les estimations selon qu'on sélectionne un échantillon donné plutôt qu'un autre de même taille et ayant un plan de sondage identique. L'erreur type sert également à calculer les intervalles de confiance associés à une estimation *(Y)*. Les intervalles de confiance servent à exprimer la précision de l'estimation. Il a été prouvé mathématiquement que, si l'échantillonnage était répété plusieurs fois, la valeur de la population réelle s'inscrirait dans l'intervalle de confiance $Y \pm 2ET$ 95 fois sur 100 et dans

l'intervalle de confiance plus restreint défini par $Y \pm ET$, 68 fois sur 100. Une autre mesure importante de l'erreur d'échantillonnage est le coefficient de variation, qui est calculé comme la valeur en pourcentage de l'erreur type sur l'estimation Y (c'est-à-dire 100 × ET / Y).

L'exemple suivant illustre les rapports entre l'erreur type, les intervalles de confiance et le coefficient de variation. Supposons que le revenu moyen estimé d'une source donnée est de 10 000 $ et que l'erreur type correspondante est de 200 $. Le coefficient de variation est donc égal à 2 %. L'intervalle de confiance de 95 % estimé à partir de cet échantillon varie de 9 600 $ à 10 400 $, c'est-à-dire, 10 000 $ ± 400 $. Cela signifie qu'avec un degré de confiance de 95 %, on peut affirmer que le revenu moyen de la population cible se situe entre 9 600 $ et 10 400 $.

Les erreurs types correspondant aux estimations qui se trouvent dans la présente publication sont calculées selon la méthode « bootstrap ». Pour plus de détails sur les erreurs types et les coefficients de variation, veuillez consulter la publication de Statistique Canada intitulée *Méthodologie de l'Enquête sur la population active* (n o 71-526-XPB au catalogue).

Vous pouvez obtenir sur une base de recouvrement des coûts les erreurs types et les coefficients de variation des estimations qui figurent dans la présente publication.

Suppression

Les seuils de fiabilité des données ont été établis en fonction des variances d'un certain nombre de variables différentes. En général, les valeurs des données dont le coefficient de variation est inférieur à 33 % ne sont pas supprimées et sont fiables. Les estimations supprimées ont un coefficient de variation supérieur à 33 % et ne sont pas fiables.

Les seuils de suppression figurent dans le tableau ci-dessous. Les estimations pondérées sur les personnes, les familles et les ménages qui tombent sous ces seuils de suppression n'apparaissent pas dans cette publication.

Tableau D : Seuils de suppression

Géographie	Comptes pondérés
Canada	13, 000
Terre-Neuve	2, 500
Île-du-Prince-Edouard	1, 500
Nouvelle-Écosse	4, 000
Nouveau-Brunswick	2, 500
Québec	14, 000
Ontario	14, 500
Manitoba	6, 500
Saskatchewan	2, 500
Alberta	6, 000
Colombie-Britannique	11, 000

Erreurs non dues à l'échantillonnage

Les erreurs non dues à l'échantillonnage sont le fait habituellement d'erreurs humaines, comme les erreurs d'inattention, les malentendus et les interprétations erronées. Les erreurs aléatoires auront très peu d'effet sur un grand nombre d'observations. En revanche, les erreurs systématiques peuvent influer considérablement sur la fiabilité des estimations. Dans le cadre de l'EDTR et de l'EFC, énormément de temps et d'efforts sont consacrés à la réduction des erreurs non dues à l 'échantillonnage.

Les erreurs non dues à l 'échantillonnage peuvent provenir de diverses sources telles que les erreurs de couverture, de réponse, de non-réponse et de traitement.

Il y a *erreur de couverture* quand les unités de la base de sondage ne représentent pas exactement la population cible. On peut avoir omis des unités de la base de sondage (sous-dénombrement), inclus des unités qui n'appartiennent pas à la population cible (sur-dénombrement) ou inclus les mêmes unités plus d'une fois (unités en double). Le problème le plus commun est celui du sous-dénombrement.

Le taux de glissement constitue une mesure de l'erreur de couverture de l'enquête. On le définit comme étant la différence en pourcentage entre les totaux de contrôle (tirés des estimations démographiques) et les chiffres d'échantillon pondérés. Les taux de glissement dans le cas des enquêtes auprès des ménages sont habituellement positifs compte tenu du problème relativement plus fréquent de sous-dénombrement de la population. Par exemple, selon les chiffres présentés ci-dessous, l'EDTR couvrait en 1999 87,01 % de sa population cible.

Sur demande, vous pouvez aussi obtenir les taux pour les groupements selon le sexe, la province et l'âge.

Tableau E : Taux de glissement pour l'EDTR

	1996	1997	1998	1999
Canada (%)	11,46	12,23	12,86	12,99

Les *erreurs de réponse* peuvent être attribuables à de nombreux facteurs, comme un questionnaire mal conçu, une interprétation erronée des questions de la part des intervieweurs ou des répondants ou une déclaration fausse des répondants. On s'efforce énormément de réduire l'existence de l'erreur de réponse dans l'EFC et l'EDTR. Parmi les mesures prises pour minimiser ce type d'erreur, mentionnons le recours à des intervieweurs hautement qualifiés et bien formés, de même que la supervision des intervieweurs afin de déceler une interprétation erronée des instructions ou des problèmes à l'égard du plan de questionnaire. Malgré tout, les répondants peuvent introduire une erreur s'ils ont, volontairement ou non, donné une mauvaise réponse.

Les données sur le revenu prêtent particulièrement à de fausses déclarations, vu qu'il s'agit d'une question délicate à multiples volets à l'égard de laquelle les répondants ne sont pas toujours familiers. Pour obtenir des renseignements plus exacts, les données sur le revenu sont recueillies dans le cadre de l'EFC et de l'EDTR après la période de déclaration de revenus, moment où les répondants connaissent mieux leur dossier d'impôt. Les répondants reçoivent de l'information relative à l'interview sur le revenu avant l'appel téléphonique de l'intervieweur. Ils disposent ainsi de temps pour consulter leurs documents et avoir en main les renseignements voulus au moment de l'interview. Néanmoins, en comparant les données produites à partir de l'EFC à celles d'autres

sources, on constate que certaines composantes du revenu, comme les prestations d'assurance-emploi et le revenu d'un travail autonome, sont sous-déclarées lors des interviews sur le revenu. Pour les répondants qui autorisent Statistique Canada à consulter leurs fichiers d'impôt (soit la plupart des répondants), les données de l'EDTR sur le revenu sont puisées à même les fichiers administratifs. Cette procédure minimise le nombre de fausses déclarations de revenu dans le cadre de l'EDTR.

Dans une certaine mesure, il peut y avoir des *erreurs dues à la non-réponse* dans toute enquête notamment parce que les membres du ménage sont en vacances durant la période d'interview ou refusent de communiquer les renseignements demandés, malgré les tentatives de l'intervieweur d'obtenir une réponse complète auprès des unités échantillonnées. Pour ces personnes, les données manquantes sont imputées soit explicitement en attribuant des données à chaque non-répondant selon l'enregistrement d'un répondant similaire, soit implicitement en redistribuant le poids du non-répondant entre les autres répondants. Le biais associé à la non-réponse augmente en fonction de la différence entre les caractéristiques des répondants et des non-répondants. Les méthodes employées pour compenser la non-réponse et, du coup, pour tenter de minimiser le biais s'appuient sur les renseignements disponibles à l 'égard des répondants et des non-répondants.

Les *erreurs de traitement* peuvent se produire à divers stades de l'enquête : la saisie, la vérification, la codification, la pondération ou la mise en tableaux des données. La méthode de collecte assistée par ordinateur dont on se sert dans l'EDTR et l'EFC réduit les risques d'erreurs de saisie parce que le logiciel fait des contrôles de cohérence et d'exhaustivité des données. Pour minimiser les erreurs de codification, de pondération ou de mise en tableaux, on effectue périodiquement des tests de diagnostic. Ces tests comprennent des comparaisons des résultats avec d'autres sources de données.

Pondération

L'estimation des caractéristiques de la population à partir d'une enquête repose sur l'hypothèse selon laquelle chaque unité échantillonnée représente, en plus d'elle-même, un certain nombre d'unités non échantillonnées dans la population. Un poids d'enquête de base joint à chaque enregistrement indique le nombre d'unités dans la population qui sont représentées par cette unité dans l'échantillon. Deux types de correction s'appliquent alors aux poids d'enquête de base afin d'améliorer la fiabilité des estimations. Les poids de base sont d'abord augmentés pour tenir compte de la non-réponse. Puis, ceux-ci ajustés pour la non-réponse sont à nouveau ajustés pour que les estimations sur des caractéristiques démographique pertinentes soient conformes aux agrégats des sources autres que l'enquête. L'EFC et l'EDTR se fondaient sur les agrégats de population de la Division de la démographie de Statistique Canada à l'égard de divers groupements selon la province, l'âge et le sexe. Dans l'EDTR, différents poids s'appliquent aux estimations transversales et longitudinales.

Représentativité transversale de l'EDTR

Chaque échantillon longitudinal ou « panel » dans l'EDTR est au départ un échantillon transversal représentatif de la population. Cependant, parce que la population réelle varie d'une année à l'autre, alors que, par définition, l'échantillon longitudinal reste le même, l'échantillon doit être ajusté de manière à bien refléter les changements dans la composition de la population. On y parvient en ajoutant à l'échantillon toutes les nouvelles personnes qui vivent avec les premiers répondants (tout en les enlevant de nouveau à des périodes subséquentes, s'ils quittent le ménage). Inversement, on attribue aux premiers répondants qui quittent la population cible (en déménageant à l'étranger, en étant institutionnalisés, etc.) un poids zéro aux fins de l'échantillon transversal. Ainsi, l'échantillon transversal, composé des premiers répondants moins ceux qui ont quitté la population cible plus ceux qui s'y sont greffés, est pratiquement entièrement représentatif

de la population à chaque période. Le groupe manquant est composé de personnes qui viennent tout juste de s'ajouter à la population cible et qui ne vivent pas avec quelqu'un qui faisait partie de la population cible au moment de la sélection du plus récent panel. Comme l'EDTR lance un nouveau panel tous les trois ans, ce groupe est toutefois assez petit.

Taux de réponse
La qualité des données de toute enquête repose sur des taux de réponse élevés. C'est pourquoi on encourage fortement les répondants à participer pleinement à l 'EFC et à l'EDTR.

Les taux de réponse à l'EFC et à l'EDTR sont relativement élevés. Pour ce qui est de l'EFC, les taux varient de 78,1 % en 1989 à 82,1 % en 1995, tandis que le taux de réponse de l'échantillon transversal de l'EDTR varie de 87,1 % en 1996 à 83,8 % en 1999. Les taux de réponse relativement élevés à l'EDTR sont principalement attribuables à l'utilisation des données administratives provenant des fichiers d'impôt.

Soulignons que les taux de réponse sont définis sur des bases différentes dans les deux enquêtes. Dans le cas de l'EFC, le taux de réponse est calculé au niveau de la famille, alors que dans l'EDTR, le taux de réponse se fonde sur la réponse du ménage. Aux fins du calcul des taux de réponse de l'échantillon transversal à l'EDTR, les ménages sont définis d'après la composition du ménage en janvier. Le calcul du taux de réponse au niveau du ménage se fonde sur les codes de réponse attribués aux personnes composant le ménage, y compris les répondants de l'échantillon longitudinal et les nouveaux membres de leurs ménages appelés « cohabitants ». Par ménage répondant, on entend un ménage comportant au moins une personne répondante. La personne est définie comme répondante si elle participe soit à l'interview sur le travail, soit à l'interview sur le revenu. Les ménages répondants sont divisés selon qu'ils répondent entièrement ou partiellement aux questions. Les ménages qui répondent partiellement aux questions retiennent leur poids et les données manquantes portant sur le revenu de ces ménages sont imputées.

Imputation de données en cas de non-réponse
Les données sur le revenu dans l'EFC – et dans certains cas dans l'EDTR – sont imputées selon la méthode du « plus proche voisin » qui consiste à identifier une autre personne ayant des caractéristiques comparables à la personne qui n'a pas répondu aux questions. La valeur imputée est tirée de l'enregistrement de la personne semblable dite « répondant-donneur ». L'EDTR utilise aussi d'autres techniques d'imputation. En fait, pour les données sur le revenu, on s'appuie d'abord sur les données de l'année précédente, mises à jour selon les circonstances. Ce n'est qu'en l'absence de telles données que l'on recourt à la technique du « plus proche voisin » pour l'imputation des données sur le revenu.

Certaines sommes reçues dans le cadre de programmes gouvernementaux, comme les prestations fiscales pour enfants, le crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée, et le supplément de revenu garanti, sont calculées à partir d'autres renseignements recueillis. Les données obtenues à partir des fichiers d'impôt sont complètes et ne nécessitent pas d'imputation.

Tableau F : Taux de réponse à l'EFC (1990-1995) et à l'EDTR (1996-1999)

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Taux de réponse (%)	79,0	80,0	80,7	80,0	79,5	82,1	87,1	85,2	84,4	83,8

Comparabilité avec d'autres sources de données sur le revenu
Les comparaisons entre les chiffres provenant de l'EFC et d'autres sources de données (Recensement de la population, banque de données administratives longitudinales, Comptes économiques et financiers nationaux) révèlent que certaines composantes du revenu, comme le revenu de placements, le revenu d'un travail autonome, et les prestations d'assistance sociale et d'assurance-emploi, sont sous-déclarées dans le cadre de l'EFC.

Les estimations de l'EDTR du nombre de bénéficiaires de revenu, du revenu personnel global et du revenu familial moyen sont supérieures aux estimations correspondantes de l'EFC.

Les différences entre les chiffres sur le revenu de l'EFC et de l'EDTR peuvent être attribuables aux différentes procédures de vérification, d'imputation et de collecte de données employées (dans le premier cas, on se reporte entièrement aux questionnaires, tandis que, dans le dernier cas, on s'appuie en partie sur les fichiers d'impôt sur le revenu des particuliers).

7. Produits et services connexes

Données statistiques disponibles sur Internet

Voici les données disponibles gratuitement sur le site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca)

– Revenu moyen du marché selon certains types de famille, Canada, 1990-1999
– Revenu moyen total selon le genre de famille, Canada, 1990-1999
– Revenu moyen après impôt selon le genre de famille, Canada, 1990-1999
–Transfert gouvernementaux et impôt sur le revenu selon les quintiles de revenu après impôt,1998 et 1999
– Personnes à faible revenu avant impôt, Canada, 1990-1999
– Personnes à faible revenu après impôt, Canada, 1990-1999

Pour télécharger ces tableaux, il suffit de cliquer successivement sur « Le Canada en statistiques », « La société », « Familles, ménages et logement » et « Revenu ».

– Gains moyens selon le sexe et l'activité professionnelle, Canada, 1990-1999
– Nombre estimatif de personnes gagnant un revenu, selon le sexe et l'activité professionnelle, Canada, 1990-1999
– Familles époux-épouse : répartition et revenu moyen selon le nombre de personnes gagnant un revenu, Canada, 1990-1999

Pour télécharger ces tableaux, il suffit de cliquer successivement sur « Le Canada en statistiques », « La société », « Travail, emploi et chômage » et « Rémunération ».

Le revenu au Canada, 1999 *(version électronique) 75-202-XIF (45 $)*

Cette publication est disponible en version électronique sur le site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca). Elle comprend les totalisations supplémentaires énumérées ci-dessous :

Revenu du marché
2.2 – Revenu médian du marché selon certains types de famille, Canada, 1990-1999

Revenu total
4.3 – Revenu médian total selon certains types de famille, Canada, 1990-1999

Revenu après impôt
6.2 – Revenu médian après impôt selon certains types de famille, Canada, 1990-1999

Concepts de revenu multiples
7.1 – Revenu moyen selon certains types de famille, par différents concepts de revenu, Canada et provinces, 1990-1999
7.2 – Revenu moyen et parts du revenu selon les quintiles de revenu après impôt, par différents concepts de revenu, Canada et provinces, 1990-1999
7.3 – Coefficients de Gini du revenu du marché, du revenu total et du revenu après impôt selon certains types de famille, Canada et provinces, 1990-1999

Faible revenu
8.5 – Personnes à faible revenu avant impôt (SFR – base de 1992), par la prévalence et le nombre estimatif, Canada et provinces, 1990-1999
8.6 – Pourcentage de personnes à faible revenu avant impôt (SFR – base de 1992) selon l'âge, le sexe et le niveau de scolarité, par la persistance du faible revenu, Canada, entre 1993 et 1999
8.7 – Faible revenu avant impôt (SFR – base de 1992) selon certains types de famille, par la prévalence, le nombre estimatif et l'écart moyen de revenu, Canada, 1990-1999
8.8 – Seuils de faible revenu avant impôt (base de 1992), 1990-1999

Tableaux chronologiques
9.1 –Nombre estimatif de personnes selon certains types de famille, Canada et provinces,1990-1999
9.2 –Nombre estimatif de familles selon certains types de famille, Canada et provinces, 1990-1999

Pour télécharger la version électronique de ce document, il suffit de cliquer successivement sur «Nos produits et services », «Publications payantes ($)» puis d'entrer le numéro inscrit au catalogue.

Tendances du revenu au Canada – *13F0022XCB (195 $)*

Ce CD-ROM, mis à jour annuellement et contenant plus de 2 millions de points de données, complète la publication *Le revenu au Canada, 1999*. Il présente les tendances historiques en matière de revenu depuis 1980 au Canada en général, dans les provinces et dans
15 régions métropolitaines. Les données sont présentées en format Beyond 20/20 MC , ce qui permet à l'utilisateur de parcourir rapidement les données ou de créer facilement des tableaux et des graphiques. L'édition de 1999 sera disponible à la fin de 2001.

Données longitudinales issues de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)

À partir de l'année de référence 1998, la source officielle de données sur le revenu n'est plus l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), mais plutôt l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR).

L'EDTR est une enquête longitudinale – les mêmes personnes ont été interviewées chaque année pendant six années consécutives – qui a débuté en 1993.

En ce qui a trait au revenu, les deux enquêtes contiennent les mêmes données; on trouve en outre dans l'EDTR un vaste choix de variables retraçant l'évolution de la situation professionnelle, du revenu et de la situation familiale des Canadiens. Cette enquête ouvre donc de nouvelles pistes de recherche qui permettront de répondre à d'importantes questions et notamment de savoir d'une part combien de Canadiens demeurent sous le seuil de faible revenu pendant de longues périodes, et d'autre part ce qui permet à certains de mettre fin aux épisodes de faible revenu.

Paradoxalement, la richesse des données de l'EDTR rendant cette enquête si précieuse complique la tâche de Statistique Canada, qui doit en garantir la confidentialité.

Afin de se conformer aux dispositions rigoureuses de la Loi sur la statistique, l'organisme a donc opté pour de nouveaux modes de diffusion des données :

Accès à distance – Les clients conçoivent leurs programmes de traitement informatique et les transmettent par voie électronique à Statistique Canada qui soumet les données à ces programmes en appliquant les mesures visant à en préserver la confidentialité. Au besoin, certaines données sont supprimées du fichier de sortie. Les responsables de l'enquête retournent ensuite les résultats aux clients.

Accès sur place – Les chercheurs liés à Statistique Canada au moyen d'un contrat ont accès aux différents centres régionaux de consultation du pays. Là, le personnel met à leur disposition des outils d'extraction de données et applique des procédures visant à préserver la confidentialité des informations.

Centres de recherche sur les données – Des centres étaient ouverts en 2000 dans certaines universités canadiennes. Ces centres constitueront en quelque sorte des filiales de Statistique Canada; les données y seront accessibles aux chercheurs et la confidentialité de celles-ci sera assurée.

Fichiers de microdonnées à grande diffusion

Les microdonnées transversales de 1996 à 1998 sont disponibles sous forme de fichiers à grande diffusion semblables à ceux issus de l'Enquête sur les finances des consommateurs. La publication de ceux de 1999 est prévue pour 2002. Aucune autre publication de fichiers de microdonnées longitudinales n'est prévue pour le moment.

Documents de recherche ou de travail

Statistique Canada publie divers documents de recherche ou de travail disponibles gratuitement sur son site Web (www.statcan.ca). Voici quelques-uns des documents les plus récents, destinés aux personnes qu'intéressent les tendances en matière de revenu. Plusieurs autres rapports sont également disponibles.

– Devrait-on revoir les seuils de faible revenu? Un sommaire des commentaires reçus en réponse au document de discussion de Statistique Canada *(75F0002MIF00011)*
– Dans quelle mesure les Canadiens sont-ils exposés au faible revenu? *(75F0002MIF99001)*
– L'écart persistant : Nouvelle évidence empirique concernant l'écart salarial entre les hommes et les femmes au Canada *(75F0002MIF99008)*
– Comparaison des résultats de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) 1993-1997: mise à jour *(75F002MIF99007)*
– Devrait-on revoir les seuils de faible revenu? Un document de travail *(75F0002MIF99009)*

Pour télécharger ces documents, il suffit de cliquer successivement sur «Nos produits et services», «Documents de recherche (gratuits)» puis d'entrer le numéro inscrit au catalogue.

– Le marché du travail canadien des années 1990 *(11F0019MIF00148)*
– Qu'est-ce qui explique les mouvements des enfants vers la situation de faible revenu et hors de celle-ci, les changements de situation sur le marché du travail ou le mariage et le divorce? *(11F0019MIF99132)*
– Transferts sociaux, gains et intensité des faibles revenus dans les familles canadiennes avec des enfants, 1981 à 1996 : Mise en évidence des progrès récents au niveau de la mesure des faibles revenus *(11F0019MIF00144)*

– La maturation du système de revenu de retraite du Canada : Niveaux de revenu, inégalité des revenus et faibles revenus chez les gens âgés *(11F0019MIF00147)*

Pour télécharger ces quatre documents, il suffit de cliquer successivement sur « Nos produits et services », « Documents de recherche (gratuits), puis d'entrer le numéro inscrit au catalogue.

Documents de travail relatifs à l'EDTR

– Aperçu de l'enquête – Enquête sur la dynamique du travail et du revenu *(75F0011XIF)*
– Guide de l'utilisateur des microdonnées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu *(75M0001GIF)*

Pour télécharger ces documents de travail, il suffit de cliquer successivement sur « Nos produits et services » et « Publications (gratuites) », puis d'entrer le numéro inscrit au catalogue.

– Dictionnaire électronique des données de l'EDTR *(75F0026XIB)*

Pour télécharger ce document, il suffit de cliquer successivement sur « Méthodes statistiques», «Questionnaires et dictionnaires de données » et « Le dictionnaire électronique de données de l'EDTR ».

Publications issues de l'Enquête sur les finances des consommateurs

Le recours à l 'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, en lieu et place de l'Enquête sur les finances des consommateurs, a entraîné une modification de la gamme de produits offerts. Du fait de la publication des versions papier et électronique de *Le revenu au Canada* et de celle du CD-ROM *Tendances du revenu au Canada*, les publications ci-dessous, issues de l'EFC, ne sont plus disponibles :

13-207-XPB Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu
13-210-XPB Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu, Canada
13-551-XPB Seuils de faible revenu
13-569-XPB Personnes à faible revenu
13-592-XPB Faible revenu après impôt
13-582-XPB Les mesures de faible revenu (MFR)
13F0019XPB Les mesures de faible revenu, les seuils de faible revenu après impôt et les mesures de faible revenu après impôt
13-208-XPB Revenu des familles de recensement
12-215-XPB Caractéristiques des familles comptant deux soutiens
13-217-XPB Gains des hommes et des femmes

L'emploi et le revenu en perspective *(75-001-XPF)*

Cette publication trimestrielle contient des analyses sur les toutes dernières tendances en matière d'emploi et de revenu. On y trouve également le résumé d'études et de rapports publiés récemment par Statistique Canada. L'abonnement à L'emploi et le revenu en perspective
permet de se tenir à jour toute l'année!

Services aux clients

Les clients éprouvant des besoins particuliers peuvent obtenir des totalisations personnalisées moyennant le recouvrement des coûts afférents. Pour plus de détails sur les concepts et les méthodes utilisés, sur la qualité des données offertes ou sur les produits disponibles,
communiquez avec les Services aux clients, Division de la statistique du revenu, au 1 888 297-7355 ou au (613) 951-7355, ou encore à l'adresse revenu@statcan.ca.

8. Questions et commentaires

Si vous avez des questions au sujet des données que contient ce CD-ROM, vous pouvez communiquer avec la Division de la statistique du revenu.

Téléphone : 1 888 297-7355 ou (613) 951-7355
Télécopieur : (613) 951-3012
Internet : revenu@statcan.ca

Division de la statistique du revenu
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Si vous avez des questions concernant le logiciel, veuillez communiquer avec le Service d'aide aux utilisateurs pour les produits électroniques au 1-800-949-9491.